



AVS  
AI  
APG  
AC  
AF

**Caisse de compensation**

**Office de l'assurance invalidité**

**Caisse de chômage**

**Caisse d'allocations familiales**

 du Jura  
 2350 Saignelégier

# **RAPPORT DE GESTION 2006**



## 2006 en bref

En préambule, nous nous félicitons de mettre à votre disposition notre rapport de gestion annuel dans son nouvel habillage. Nous espérons que cette présentation plus aérée vous satisfera et vous permettra une agréable lecture.

A fin décembre 2006, nos institutions ont pris congé de M. le Ministre Claude Hêche, Chef du Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police, du fait de la fin de son mandat politique au sein du Gouvernement jurassien, après 12 ans d'activités intenses. La direction et le personnel lui adressent leur plus sincère gratitude et le remercient d'avoir mené à bien l'ensemble des nombreux projets porteurs d'avenir pour nos institutions. Ils garderont de lui le souvenir d'un homme généreux, d'écoute et de conseils, dont les relations étaient basées sur la confiance et le respect.

Si aucune révision importante de la législation au niveau fédéral n'est à signaler pour l'année 2006, contrairement aux années précédentes, les modifications à venir nous ont déjà passablement occupés, notamment celles liées à la 5<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-invalidité, la nouvelle péréquation financière (RPT) entre la Confédération et les cantons, ainsi que l'adoption par le peuple suisse le 26 novembre 2006 de la loi fédérale sur les allocations familiales.

L'admission par le Tribunal fédéral du recours d'une caisse d'allocations familiales reconnue par le canton du Jura, à propos du financement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative, a engendré des modifications légales qui nous ont, par contre, causé bien des soucis. Grâce à nos démarches administratives simples et rapides, nous nous sommes efforcés de répondre au besoin des personnes touchées et espérons que celles-ci n'auront pas été trop longtemps dans l'incertitude quant à l'octroi de leurs allocations familiales.

Durant toute l'année 2006, nous avons poursuivi les tests de nos nouvelles applications informatiques «WEB@AVS» développées par Globaz, au Noirmont. Ce travail de «fourmis» et un engagement du personnel hors du commun nous ont permis de mettre en production au 1<sup>er</sup> janvier 2007 un produit certes perfectible, mais qui garantit à court terme un service performant, convivial et d'excellente qualité à nos clients.

Le Ministre Claude Hêche a modifié, en juin 2006 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le règlement de la Caisse de compensation du canton du Jura nécessaire à sa nouvelle organisation, ainsi que le règlement du personnel de nos institutions concernant le nouveau système de rémunération et d'évaluation des fonctions.

Enfin, le soutien dans la formation de nos collaboratrices et collaborateurs s'est poursuivi durant l'année 2006 et a débouché sur l'obtention du brevet en assurances sociales ou du certificat en management de la qualité pour deux membres de nos institutions. Ces deux formations ont nécessité un engagement personnel très important de leur part.

Nous tenons comme à l'accoutumée à exprimer nos profonds remerciements à notre personnel, à notre clientèle, aux divers organes d'application et de surveillance de nos institutions, ainsi qu'aux services fédéraux, cantonaux et communaux pour leurs activités déployées dans le cadre de nos différents domaines.

**La Direction**



## Table des matières

	Page
<b>I. Partie générale</b>	
1. Législations fédérale et cantonale	4
2. Surveillance	5
3. Organes d'application	5
4. Etat du personnel	5
5. Evolution des places de travail et statistiques relatives au personnel	8
6. Organigramme	8
7. Agences communales AVS	9
8. Révision de la caisse et contrôle des employeurs	10
9. Réparation des dommages	11
<b>II. Caisse de compensation</b>	
1. Service des cotisations	14
2. Service des prestations	19
3. Service informatique	24
4. Service de la comptabilité	25
<b>III. Caisse d'allocations familiales</b>	
1. Activité de la caisse	34
2. Statistiques	35
3. Comptes	38
4. Allocations familiales dans l'agriculture, allocations pour perte de gain et indemnités journalières AI	40
<b>IV. Caisse de chômage</b>	
1. Activité de la caisse	44
2. Statistiques	45
3. Comptes	46
4. Evolution des dépenses	49
<b>V. Office de l'assurance invalidité</b>	
1. Activité de l'Office AI	54
2. Les prestations accordées	56
3. Compte d'administration	60
<b>VI. Divers</b>	
1. Décisions sur opposition rendues par nos institutions	62
2. Procédure d'audit de l'assurance invalidité	62
3. Jugements rendus par les tribunaux	63
4. Rapport de la Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura	64



**2006**

RAPPORT  
ANNUEL

## **Partie générale**



Partie I



## 1. LÉGISLATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE

Les lois suivantes forment le cadre de l'activité de nos institutions.

Loi du 6 octobre 2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)

Loi du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)

Loi du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI)

Loi du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG)

Loi du 20 juin 1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA)

Loi du 19 mars 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC)

Loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI)

Loi du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA)

Loi du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

Loi du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)

Loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité

Loi du 26 octobre 1978 sur les allocations familiales dans l'agriculture

Loi du 20 avril 1989 sur les allocations familiales

Loi portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LiLPC) du 9 décembre 1998

Loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 6 décembre 2000

Loi du 27 octobre 1983 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-accidents

Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal) du 20 décembre 1996

## 2. SURVEILLANCE

La surveillance de la Caisse de compensation du Jura incombe au Gouvernement, par le biais du Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Police (DSP), dont le chef est M. le Ministre Claude Hêche.

La Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de cette institution. Son rapport figure en page 64.

## 3. ORGANES D'APPLICATION

- L'article 1 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'AVS créa la « Caisse de compensation du canton du Jura », institution publique de caractère autonome, avec siège à Saignelégier.
- L'article 20 de la loi cantonale du 20 avril 1989 sur les allocations familiales créa la « Caisse d'allocations familiales du canton du Jura », établissement indépendant de droit public, avec siège à Saignelégier.
- L'article 5 de la loi portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 6 décembre 2000 créa la « Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura », avec siège à Saignelégier.
- L'article 5a de la loi cantonale du 23 mars 1994 portant introduction de la loi fédérale sur l'AI créa l'« Office de l'assurance invalidité du canton du Jura », avec siège à Saignelégier.

## 4. ETAT DU PERSONNEL

au 31 décembre 2005	86
au 31 décembre 2006	87
dont apprenant-e-s	3

Une personne a quitté le service des prestations. Deux personnes ont été engagées pour compléter l'équipe de réadaptation professionnelle de l'Office AI.





### Direction

Christophe **Aubry**, directeur (01.07.83)  
 Vincent **Horger**, directeur suppléant et responsable marketing (01.03.05)  
 Elise **Borruat-Bron**, adjointe de direction (01.01.99)  
 Méлина **Trapletti**, secrétaire de direction (01.08.92)

### Secrétariat/Economat

Florian **Cattin**, responsable (01.02.04)  
 Marie-Cécile **Bideaud**, agente administrative à 40% (01.01.93)  
 Pascale **Farine**, téléphoniste-réceptionniste/agente administrative à 40% (01.01.03)  
 Silvia **Gremaud**, téléphoniste-réceptionniste à 30% (01.12.02)  
 François **Ducommun**, employé auxiliaire à 32% (01.11.04)  
 Christophe **Steiner**, agent administratif à 25% (01.08.90)

### Service informatique

Sylvie **Depoilly-Didierlaurent**, pupitreuse à 50% (01.06.89)  
 Yvan **Meyer**, correspondant informatique (01.11.87)  
 Henri **Willemin**, agent administratif (01.11.82)

### Service de la comptabilité

Claude Adrien **Schaller**, chef du service (01.07.79)  
 Steve **Hostettler**, secrétaire-comptable (10.06.02)  
 Marie-France **Julmy**, secrétaire-comptable à 50% (01.01.03)  
 Raphaël **Girard**, agent administratif (01.11.03)  
 Eloïse **Gogniat**, employée auxiliaire à 50% (01.08.06)  
*Pascale Kornmayer, employée auxiliaire à 50% (01.08.05-31.07.06)*

### Service des prestations

Louis **Girardin**, chef du service (01.07.79)  
 Christophe **Vonlanthen**, suppléant du chef de service, secteur rentes (01.01.96)  
 Cécile **Baume**, agente administrative (01.08.04)  
 Martine **Porteiro-Viatte**, agente administrative à 50% (01.02.87)  
 Davy **Vonlanthen**, agent administratif (01.01.05)

Pierre-Alain **Chételat**, suppléant du chef de service, secteur PC-AMal (01.05.97)  
 Aurélie **Boillat**, agente administrative (01.11.05)  
 Myriam **Boillat-Bubani**, agente administrative à 50% (01.01.97)  
 Elisabeth **Cattin**, agente administrative (18.05.98)  
 Sylvain **Froidevaux**, agent administratif (01.04.03)  
 Eliane **Gogniat-Willemin**, agente administrative à 50% (01.08.85)  
 Catherine **Paratte-Bourquard**, agente administrative à 50% (15.07.91)  
 Josiane **Trummer**, agente administrative (01.07.97)  
 Pierrette **Boillat**, employée auxiliaire à 67% (01.01.04)  
*Séverine Métille, employée auxiliaire à 50% (01.11.05-31.03.06)*

### Service des cotisations

Jérôme **Gindrat**, chef du service (01.11.04)  
 Corinne **Berberat**, agente administrative à 50% (20.01.94)  
 Raphaël **Bilat**, réviseur à 50% (01.06.91)  
 Pascal **Braichet**, agent administratif (01.08.99)  
 Carmen **Gigandet-Gogniat**, agente administrative à 50% (01.04.94)  
 Sylvie **Jeanrichard**, agente administrative à 50% (01.09.05)  
 Isabelle **Ramos-Wermeille**, agente administrative à 50% (01.06.86)  
 Eloïse **Gogniat**, employée auxiliaire à 50% (01.08.06)  
*Pascale Kornmayer, employée auxiliaire à 50% (01.08.05-31.07.06)*

### Caisse d'allocations familiales

Jean-François **Rothenbühler**, chef du service (01.08.81)  
 Delphine **Boillat**, suppléante du chef de service (01.07.05)  
 Anne-Françoise **Graf-Bex**, agente administrative à 50% (01.08.90)  
 Mary-Claude **Oberli**, agente administrative (01.07.02)  
 Stefania **Ricciardi**, agente administrative (20.08.01)  
 Christiane **Torche-Gasser**, agente administrative à 50% (01.09.91)

### Office de l'assurance invalidité

Philippe **Faivet**, chef du service (01.07.79)  
Yves **Donzé**, chef d'équipe (01.01.95)  
Lysiane **Cortat**, conseillère en orientation et réadaptation professionnelle à 65% (01.09.03)  
Eliane **Frésard**, conseillère en orientation et réadaptation professionnelle à 55% (01.01.95)  
Nathalie **Pourchet Navel**, conseillère en orientation et réadaptation professionnelle à 70% (01.01.95)  
Virgile **Buchwalder**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.12.06)  
Roland **Bütikofer**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.05.03)  
Jacques **Humair**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.01.95)  
Jean-Michel **Kucman**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.05.97)  
Antonio **Moreno**, conseiller en réadaptation professionnelle (01.09.06)  
Fabienne **Weber**, conseillère en réadaptation professionnelle à 75% (01.01.95)  
Patricia **Baume**, instructrice à 83% (01.02.95)  
Claudia **Donzé Baumeler**, instructrice à 77% (01.09.02)  
Christèle **Eray**, instructrice à 100% (01.01.94)  
Marlyse **Gigon-Rebetez**, instructrice (01.08.85)  
Cédric **Girardin**, instructeur (01.01.04)  
Romeo **Radice**, instructeur (01.08.02)  
Anne **Sajelschnik**, instructrice (01.01.96)  
Evelyne **Parrat**, enquêteuse-secrétaire (01.09.81)  
Myriam **Boillat**, enquêteuse-instructrice (22.01.02)  
Liliane **Gigon**, enquêteuse-contrôleuse (01.04.81)  
Jocelyne **Girard**, contrôleuse (01.04.03)  
Nathalie **Marchand**, contrôleuse à 80% (01.02.91)  
Fabien **Barelli**, agent administratif à 46% (01.01.95)  
Sandra **Meier-Prongué**, agente administrative à 50% (01.01.95)  
Fernand **Surdez**, agent administratif à 50% (01.11.80)  
Marie-Andrée **Aubry**, employée auxiliaire à 55% (15.05.02)  
Séverine **Métille**, employée auxiliaire à 67% (01.04.06)

### Caisse de chômage

Jean-Marie **Boillat**, chef du service (01.09.79)  
Florian **Degoumois**, suppléant du chef de service (01.01.05)  
Françoise **Choffat**, agente administrative (01.09.06)  
*Delphine Cuenat, agente administrative (16.01.06-31.12.06)*  
Laurence **Dobler**, agente administrative (01.05.06)  
*Carine Dubois, agente administrative à 63% (01.10.02-30.09.06)*  
Isabelle **Gogniat**, agente administrative (01.11.87)  
Nicole **Ivone-Sauser**, agente administrative (13.01.03)  
Anne-Astrid **Vettese**, agente administrative (12.12.91)  
*Marie-Claire Veya, agente administrative (01.01.02-30.06.06)*  
Christel **Frey**, employée auxiliaire à 73% (19.05.03)  
*Gaetan Viatte, employé auxiliaire (18.10.04-28.02.06)*

### Conciergerie

Colombe **Queloz** à 27% (01.05.03)  
Jacqueline **Rouvinez** à 31% (01.01.96)

### Apprentissage

*Eloïse Gogniat (01.08.03-31.07.06)*  
Olivier **Froidevaux** (01.08.06)  
Laetitia **Jobin** (01.08.04)  
Christiane **Schlüchter** (01.08.05)

Entre parenthèses: date d'entrée au service de la Caisse de compensation ou de l'Office de l'assurance invalidité du Jura.

En italique, les collaboratrices et collaborateurs qui ont été mutés ou qui nous ont quittés durant l'année 2006.

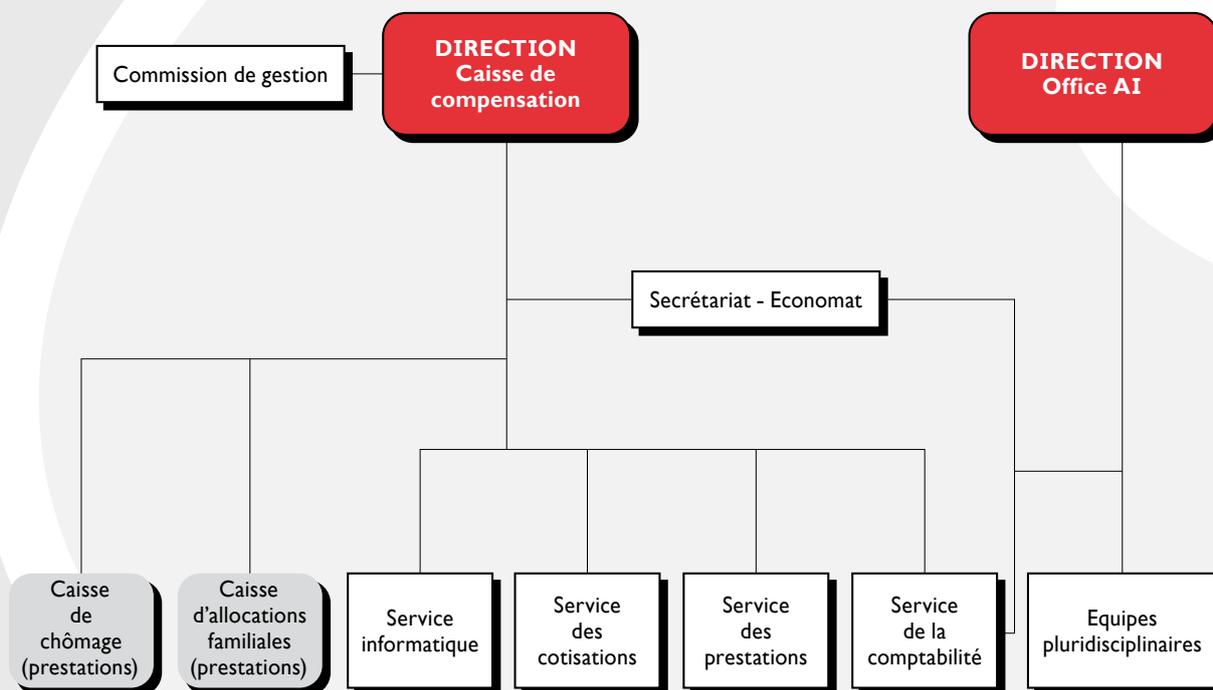


## 5. EVOLUTION DES PLACES DE TRAVAIL ET STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

Année	Nombre de postes de travail	Hommes	Femmes	Moyenne d'âge	Taux de rotation	Taux d'absentéisme*	Absences maternité
2002	53,5	32%	68%	38 ans	0,26%	2,53%	3,15%
2003	54,7	33%	67%	38 ans	0,34%	0,87%	1,05%
2004	60,7	35%	65%	38 ans	0,84%	1,68%	1,32%
2005	61	36%	64%	39 ans	0,29%	1,12%	1,46%
<b>2006</b>	<b>62,66</b>	<b>38%</b>	<b>62%</b>	<b>39 ans</b>	<b>0,48%</b>	<b>2,14%</b>	<b>1,88%</b>

\* Absences liées à des maladies, accidents et visites médicales.

## 6. ORGANIGRAMME (état au 31 décembre 2006)



## 7. AGENCES COMMUNALES AVS

Organes auxiliaires aussi précieux qu'indispensables dans l'application des lois sociales et pour une information de qualité, les agences communales AVS ont pleinement rempli leur rôle durant l'année 2006 en accomplissant comme à l'accoutumée les tâches qui leur sont dévolues.

Afin de parfaire la formation des agents communaux AVS, la caisse de compensation a réuni les nouveaux préposés le 1<sup>er</sup> juin 2006. Cette journée d'étude était consacrée à une analyse approfondie de certains aspects de l'activité de l'agent communal AVS.

Enfin, le 28 novembre 2006, les agents communaux AVS de l'ensemble du Jura ont été réunis à Vendlincourt pour prendre connaissance des nouveautés entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Trente et un contrôles ont été effectués sur place en 2006: Bassecourt, Boécourt, Bourrignon, Courroux, Develier, Montsevelier, Pleigne, Rebeuvelier, Rossemaison, Soulce, Soyhières, Vicques, Asuel, Bressaucourt, Cœuve, Dampfreux, Fahy, Fregiécourt, Grandfontaine, Miécourt, Pleujouse, Porrentruy, Roche-d'Or, Rocourt, Seleute, Les Bois, Les Breuleux, Les Enfers, Epiqueuz, Montfaucon et Montfaverger.



Cinq agences ont changé de titulaire en 2006 :

Commune	Ancien-ne agent-e	Nouveau-elle agent-e	Date
<b>Pleigne</b>	Marie-Odile Scherrer	Eugénie Guenat	24.04.2006
<b>Rebeuvelier</b>	Margarete Oswald	Katia Maître	26.04.2006
<b>Montsevelier</b>	Catherine Chételat	Jacqueline Koller	13.06.2006
<b>Courroux</b>	Etienne Willemin	Silvestro Di Meo	05.09.2006
<b>Cœuve</b>	Blanche Broquet	Rose-Marie Choffat	29.11.2006



## 8. RÉVISION DE LA CAISSE ET CONTRÔLE DES EMPLOYEURS

La caisse de compensation et la caisse d'allocations familiales doivent être révisées deux fois par an par un bureau de révision reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales. La révision doit s'étendre à la comptabilité et à l'application du droit.

Le Gouvernement a désigné BDO Visura, à Porrentruy, en qualité d'organe de révision de nos institutions dès 1998.

### Contrôles d'employeurs

Les employeurs affiliés à la caisse de compensation et à la caisse d'allocations familiales doivent être contrôlés périodiquement pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions légales. Les contrôles d'employeurs sont effectués souvent sur place, c'est-à-dire au siège de l'entreprise ou au lieu où se trouvent les pièces justificatives. Ils peuvent aussi être effectués par d'autres mesures, c'est-à-dire à la caisse de compensation sur la base de pièces requises, auprès des agences communales AVS, des autorités fiscales ou autres.

La caisse dispose à cet effet de son propre bureau de révision interne. De plus, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1992, la caisse collabore avec la SUVA, à Delémont, dans le domaine des contrôles d'employeurs. En effet, tant la SUVA que l'AVS délèguent périodiquement chez les employeurs des réviseurs chargés entre autres de contrôler l'exactitude des salaires déclarés. Les mandataires des deux institutions ont ainsi à remplir des missions qui sont en partie les mêmes. Pour parer à ce double travail, la caisse a chargé la SUVA de procéder aux contrôles d'employeurs AVS dans les entreprises visitées par elle. Cette simplification a été fort appréciée par nos affiliés.

En 2006, 177 affiliés ont été contrôlés avec les résultats suivants :

Genre de contrôles	Sans reprise		Avec reprise		Total	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Contrôles obligatoires sur place effectués par le bureau de la caisse (y.c. contrôles pour la CCAF)	34	26	18	28	52	54
Contrôles confiés à des bureaux de révision externes (notamment pour la CCAF)	5	10	2	4	7	14
Contrôles confiés à la SUVA	82	94	67	15	149	109
<b>Totaux</b>	121	130	87	47	208	177

Les reprises représentent une somme de salaires non déclarés de 872'848 francs et déclarés en trop de 271'781 francs.

## 9. RÉPARATION DES DOMMAGES

La caisse de compensation qui subit un dommage du fait de l'inobservation des prescriptions légales par un employeur, doit en demander la réparation à ce dernier.

Le dommage survient au moment où la caisse de compensation voit lui échapper les montants des cotisations paritaires AVS/AI/APG/AC, des cotisations relatives aux allocations familiales, des intérêts moratoires, des contributions aux frais d'administration, des taxes de sommation et des frais de poursuites dus par l'employeur.

La responsabilité de l'employeur est engagée s'il a violé les prescriptions intentionnellement ou par négligence grave. Lorsque l'employeur est une personne morale dissoute au moment où la responsabilité est engagée, les organes qui ont agi en son nom, notamment les administrateurs, peuvent être appelés à répondre subsidiairement des agissements de celui-ci.

Le dossier n'est pas classé systématiquement à réception d'un acte de défaut de biens. Il incombe à la caisse de compensation d'examiner s'il y a des responsables, et le cas échéant, de les actionner en réparation des dommages; trente quatre actions de ce type ont été intentées en 2006, elles ont déjà permis de récupérer 11'907 francs.

Les dossiers engagés au 31 décembre 2006 dans la procédure décrite ci-dessus représentent un montant total de 2'410'198 francs dont 265'793 francs ont été payés à cette date.

<b>Solde dû</b>	<b>Montant en francs</b>
Récupération du montant dû au moyen de plans de paiements par acomptes	<b>979'249.00</b>
En attente d'un paiement	<b>896'947.00</b>
Procédure pendante devant le Tribunal cantonal jurassien	<b>268'209.00</b>
<b>Total</b>	<b>2'144'405.00</b>

La caisse a traité depuis 1984 deux cent soixante deux dossiers de réparation des dommages pour un montant de 7'257'612 francs, rendu 504 décisions et encaissé 2'139'429 francs au 31 décembre 2006. A cette date, 2'973'778 francs sont définitivement irrécouvrables.







**2006**

RAPPORT  
ANNUEL

# Caisse de compensation



Partie II



## 1. SERVICE DES COTISATIONS

Le service assume les tâches spécifiques suivantes :

- contrôle à l'aide du fichier central de l'affiliation de toute personne soumise à cotisations
- affiliation des indépendants, des employeurs et des non-actifs qui s'annoncent, ainsi que de tous ceux qui ne sont pas affiliés à une autre caisse
- fixation des cotisations personnelles des indépendants et des non-actifs
- détermination des salaires soumis à cotisations et annoncés par les employeurs
- facturation des cotisations personnelles et paritaires
- contrôle d'affiliation et fixation des cotisations dues à la caisse cantonale d'allocations familiales
- établissement des certificats d'assurance et ouverture des comptes individuels (CI)
- tenue et clôture des comptes individuels des assurés
- partage des revenus des couples divorcés
- traitement des bonifications pour tâches d'assistance
- contrôle de l'affiliation des employeurs à l'assurance-accidents (LAA), ainsi qu'à la prévoyance professionnelle (LPP).

### Affiliation

Durant l'exercice 2006, le nombre d'affiliés à notre caisse a progressé de 57 unités, passant de 9139 à 9196. La répartition par catégorie est la suivante :

Etat au	31.12.2005	31.12.2006	Variation
Indépendants, sans personnel	2'539	<b>2'585</b>	+ 46
Indépendants, avec personnel	653	<b>637</b>	- 16
Personnes sans activité lucrative	3'237	<b>3'194</b>	- 43
Salariés dont l'employeur n'est pas soumis à l'AVS	23	<b>23</b>	0
Employeurs sans cotisations personnelles	1'316	<b>1'343</b>	+ 27
Affiliés sans cotisations AVS	1'371	<b>1'414</b>	+ 43
<b>Totaux</b>	<b>9'139</b>	<b>9'196</b>	+ 57

Le nombre des indépendants est en progression de 30 unités, mais il s'agit essentiellement de personnes travaillant seules (+ 46).

## Mouvements au fichier central des affiliés

Nombre d'enregistrements	Caisse cantonale		Autres caisses		Total	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Créations	924	968	199	185	1'123	1'153
Mutations	5'530	5'337	84	77	5'614	5'414
Radiations	726	845	190	148	916	993
<b>Totaux</b>	<b>7'180</b>	<b>7'150</b>	<b>473</b>	<b>410</b>	<b>7'653</b>	<b>7'560</b>

### Cotisations personnelles

Le montant des cotisations personnelles est en légère augmentation. Ceci est dû au fait qu'un nombre important d'affiliés indépendants ont été taxés définitivement suite au passage au système postnumerando. Vu le décalage des taxations, il serait toutefois prématuré d'en tirer des conclusions.

Durant cet exercice, la caisse a rendu 5545 décisions de cotisations. Seules deux demandes de réduction nous ont été présentées en 2006. Elles ont été toutes deux refusées.

### Cotisations paritaires

Par rapport à l'exercice précédent, le montant des cotisations facturées a progressé d'environ 6,6%. Cette évolution confirme bien la bonne santé de l'économie.

### Cotisations à l'assurance-chômage

Depuis 2002, la caisse a perçu les cotisations à l'assurance-chômage suivantes :

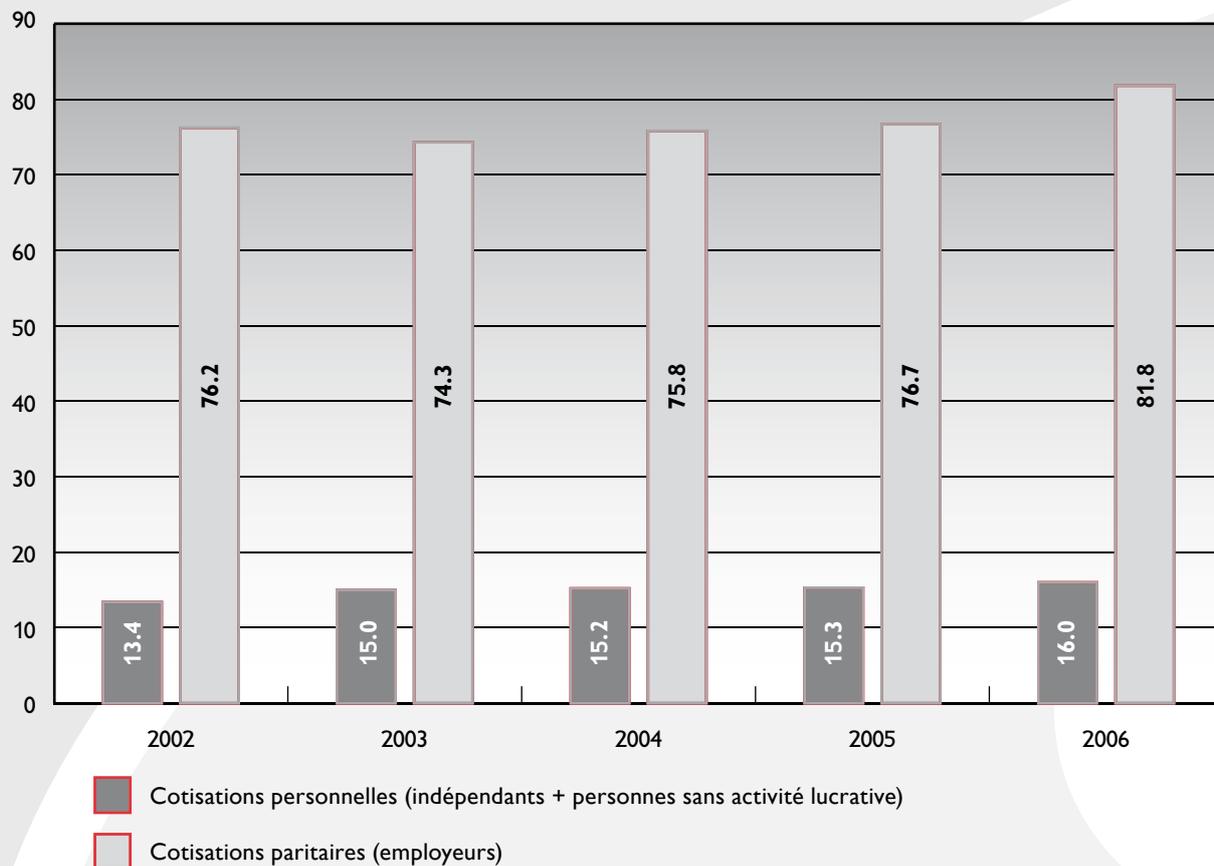
Années	Montant en milliers de francs	Taux en %
2002	22'089,2	3,0
2003	18'027,8	2,5
2004	14'544,1	2,0
2005	14'418,8	2,0
<b>2006</b>	<b>15'405,4</b>	<b>2,0</b>

Les cotisations à l'assurance-chômage ont augmenté dans la même proportion que les cotisations paritaires.

### Cotisations à la caisse d'allocations familiales

Le total des cotisations facturées en 2006 a suivi la même progression.

### Les cotisations AVS/AI/APG encaissées (en millions de francs)



### Cotisations dues aux régimes des allocations familiales aux travailleurs agricoles

Le montant total des salaires versés dans l'agriculture est en diminution depuis 2002.

Cotisations encaissées (2,0% pour le régime fédéral et 0,5% pour le complément cantonal)

Années	Régime fédéral en francs	Régime cantonal en francs
2002	80'035	20'008
2003	77'383	19'345
2004	79'240	19'810
2005	77'352	19'338
<b>2006</b>	<b>71'854</b>	<b>17'963</b>

### Gestion des comptes individuels (CI)

Pour éviter de grandes différences dues simplement aux dates auxquelles les écritures sont passées, nous reprenons ci-dessous les revenus acquis durant les années de référence. Les revenus ne sont jamais comptabilisés durant l'année au cours de laquelle ils ont été réalisés. En 2006, 690 assurés ont demandé un extrait de l'ensemble de leurs revenus soumis à cotisations. Pour l'instruction de nos dossiers, nous avons requis 283 extraits de comptes individuels. Durant cette année, nous avons reçu 100 demandes de partage des revenus en cas de divorce. Elles ont été requises par une caisse de compensation pour le calcul d'une rente dans 33 cas et par les assurés eux-mêmes dans les 67 autres cas.

Ventilation des inscriptions effectuées dans les comptes individuels

Genre	Nombre de cas		Revenus en francs	
	2005	2006	2005	2006
Bonification pour tâche d'assistance	80	83	–	–
Revenu des salariés pour qui l'employeur est tenu de payer les cotisations	22'697	23'136	764'265'579	786'343'395
Revenu des salariés pour qui l'employeur n'est pas tenu de payer des cotisations	42	40	1'270'430	1'386'223
Revenu des personnes de condition indépendante	3'878	3'436	126'450'410	126'621'566
Revenu des personnes sans activité lucrative	3'522	3'761	24'095'032	25'790'591
Revenu de salariés dont le numéro AVS n'a pas pu être déterminé	20	18	18'145	11'357
Revenus inscrits lors d'un partage en cas de divorce	174	181	210'044	114'075
Revenus non-formateurs de rente	677	442	9'378'650	8'535'667
<b>Totaux</b>	<b>31'090</b>	<b>31'097</b>	<b>925'688'290</b>	<b>948'802'874</b>



<b>Statistiques des bonifications pour tâches d'assistance</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Nombre de demandes déposées	12	9	19	21	8
Nombre de bonifications accordées	6	5	12	9	1
Nombre de refus	6	4	7	12	7
Nombre de bonifications supprimées	1	11	5	0	8
Etat du fichier en fin d'année	86	80	85	92	83

<b>Statistiques des certificats d'assurance et des comptes individuels</b>	<b>Nombre de cas</b>	
	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Création d'une nouvelle carte AVS	1'037	1'277
Modifications d'une carte (notamment par suite de mariage)	445	497
Etablissement d'un duplicata d'une carte AVS	336	405
Ouverture d'un compte individuel à notre caisse	1'961	1'930
Ouverture d'un compte individuel, sans être en possession de la carte AVS	114	198
Rassemblement des comptes individuels	1'158	973
<b>Total des mouvements</b>	<b>5'051</b>	<b>5'280</b>

<b>Etat au 31.12</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Total des comptes individuels dans notre fichier	96'089	99'989

<b>Facturation: nombre de décomptes envoyés</b>	<b>2005</b>	<b>%</b>	<b>2006</b>	<b>%</b>
Factures	38'006		33'624	
Rappels	8'073	21,24	7'768	23,10
Sommations	3'517	9,25	3'362	9,99
Notes de crédit (notamment allocations familiales)	11'982		12'367	

La facturation a légèrement régressé. Quant au pourcentage de rappels, celui-ci a légèrement augmenté, tandis que celui des sommations reste constant.

## 2. SERVICE DES PRESTATIONS

Le service des prestations a assumé les tâches qui lui sont dévolues, à savoir :

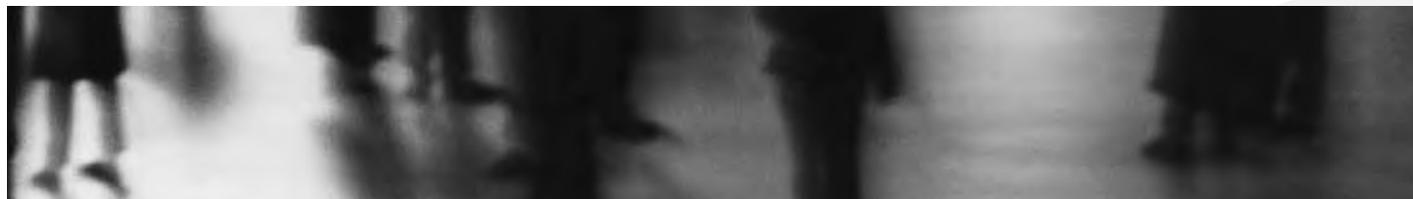
- calcul et paiement des rentes et des allocations pour impotent AVS et AI
- calcul et paiement des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et l'AI (tâche cantonale)
- remboursement de frais de guérison par les prestations complémentaires (tâche cantonale)
- contrôle de l'affiliation, calcul et paiement des subsides pour la réduction des primes dans l'assurance-maladie

Dans son ensemble, le volume de travail n'a pas été marqué par des fluctuations importantes par rapport à l'an dernier.

### Rente AVS versées par notre caisse

Par rapport à l'année précédente, la variation est de 177 unités en plus pour cette année. Le service a calculé 307 nouvelles rentes et effectué 679 mutations (changement de genres de rentes, ajouts, modification de décisions à la suite de revenus complémentaires). 95 personnes ont désiré recevoir leur rente de vieillesse par anticipation d'une année ou de deux ans. Par contre, aucune demande d'ajournement n'a été présentée. Nous avons également effectué 200 calculs prévisionnels de rentes.

La moitié des rentiers AVS jurassiens sont servis par notre caisse; les autres caisses de compensation pratiquant en Suisse se partagent l'autre moitié.



Rentes AVS versées par notre caisse – Etat au	31.12.2005	31.12.2006
Rente simple de vieillesse	6'381	6'534
Rente de veuve/veuf	331	344
Rente d'orphelin (orphelin de père et/ou de mère)	232	236
Rente complémentaire en faveur de l'épouse ou de la femme divorcée	71	72
Rente pour l'enfant	62	68
<b>Total</b>	<b>7'077</b>	<b>7'254</b>



### Rentes AI versées par notre caisse

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de rentes a diminué de 164 unités. Le service a enregistré 43 nouveaux dossiers et procédé à 302 mutations. En janvier 2006, on enregistrerait 417'887 rentes d'invalidité en Suisse; le Jura dénombrerait 5284 bénéficiaires de rentes (épouses et enfants étant comptés comme unité).

Près des deux tiers des rentes allouées et des sommes versées dans le canton du Jura relèvent du service des prestations de notre caisse de compensation.



Rente AI versées par notre caisse	Etat au 31.12.2005				Etat au 31.12.2006			
	entière	trois- quart	demi	quart	entière	trois- quart	demi	quart
Rente simple d'invalidité	1'668	55	297	86	1'618	53	278	79
Rente complémentaire en faveur de l'épouse ou de la femme divorcée	341	21	99	36	315	20	89	30
Rente pour l'enfant	557	30	196	50	525	34	190	41
<b>Total</b>	<b>2'566</b>	<b>106</b>	<b>592</b>	<b>172</b>	<b>2'458</b>	<b>107</b>	<b>557</b>	<b>150</b>

## Les allocations pour impotent

Les allocation pour impotent (API) de l'AVS et de l'AI, accordées aux personnes incapables d'accomplir seules les actes ordinaires de la vie, sont au nombre de

Degré de dépendance:	AI		AVS*	
	31.12.05	31.12.06	31.12.05	31.12.06
faible	31	34	40	39
faible à domicile**	95	99	8	10
moyen	53	48	172	172
moyen à domicile**	87	86	4	4
grave	57	55	145	125
grave à domicile**	31	30	1	1

\* allocations AI maintenues et allocations AVS pour les cas graves et moyens seulement

\*\* allocations en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 (4<sup>e</sup> révision de la LAI)

Cent vingt-neuf décisions d'API ont été enregistrées cette année. Notre caisse traite plus des deux tiers des cas instruits par l'Office AI du canton du Jura.

## Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

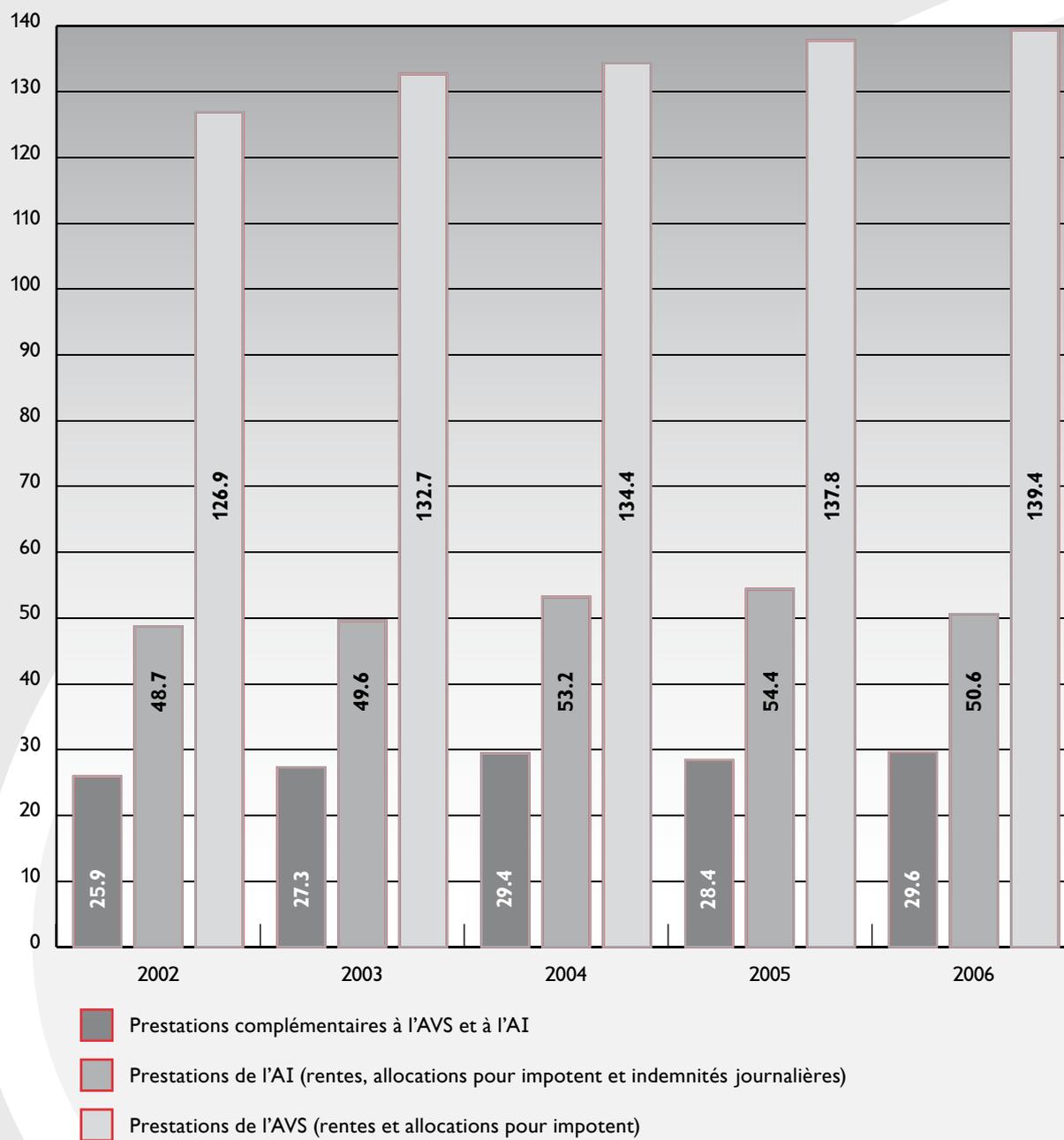
Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC), elles, donnent la statistique suivante :

Etat au	31.12.05	31.12.06
Rentiers AVS	2'122	2'145
Rentiers AI	1'126	1'127
<b>Total</b>	<b>3'248</b>	<b>3'272</b>

Par rapport à l'année précédente, la variation est de 24 unités en plus. De tous les bénéficiaires de PC, 22% concernent des personnes séjournant durablement au foyer ou à l'hôpital. En moyenne, notre service a traité 182 demandes par mois. Le service a rendu 3082 décisions de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Les frais de maladie remboursés dans le cadre des PC ont fait l'objet de 5268 demandes contre 4789 en 2005. Par rapport à 2005, les dépenses totales liées aux PC ont augmenté de 4,10% pour atteindre, en 2006, 29'556'178 francs, dont le 65% est à la charge du canton et des communes.

### Les montants versés (en millions de francs)



## Comparaison Suisse-Jura

Prestations			Suisse	Jura	Jura en %	
					2005	2006
Population résidente*			7'288'010	68'149	0,94	<b>0,94</b>
Rentes AVS**	bénéficiaires <sup>1</sup>		1'332'590	13'430	1,01	<b>1,01</b>
	montant mensuel	Fr.	2'212'027'000.00	21'926'000.00	0,99	<b>0,99</b>
Rentes AI**	bénéficiaires <sup>1</sup>		417'887	5'284	1,31	<b>1,26</b>
	montant mensuel	Fr.	436'873'000.00	5'557'000.00	1,31	<b>1,27</b>
PC***	bénéficiaires		244'504	3'272	1,38	<b>1,34</b>
	montant mensuel	Fr.	248'475'000.00	2'463'015.00	1,00	<b>0,99</b>
Rente AVS moyenne		Fr.	1'660.00	1'633.00	98,67	<b>98,37</b>
Rente AI moyenne		Fr.	1'045.00	1'052.00	100,19	<b>100,67</b>
PC moyenne		Fr.	1'016.00	753.00	72,01	<b>74,11</b>

Périodes de référence:

\* recensement 2000

\*\* janvier 2006

\*\*\* moyenne de l'année 2005 pour la Suisse et moyenne de l'année 2006 pour le Jura

<sup>1</sup> épouse et enfants sont comptés comme unité

### Assurance en cas de maladie

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994, mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996, le Parlement jurassien a édicté une loi portant introduction de cette loi fédérale le 20 décembre 1996. Le Gouvernement jurassien a modifié l'ordonnance concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie et édicté un arrêté concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2006 le 8 novembre 2005.

Ainsi, en 2006, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI et les bénéficiaires de l'aide sociale obtiennent la réduction totale de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale jurassienne fixée par l'Office fédéral des assurances sociales. Les assurés dont le revenu déterminant, composé du revenu net imposable corrigé et de 3% de la fortune nette imposable, est inférieur à 33'000 francs, obtiennent une réduction mensuelle de leurs primes

d'assurance-maladie obligatoire des soins de 10 à 190 francs pour les adultes, de 15 à 150 francs pour les adultes de moins de 25 ans, de 145 à 150 francs pour les adultes de moins de 25 ans qui suivent une formation, de 5 à 45 francs pour les mineurs de 16 à 18 ans qui ne suivent pas de formation et de 45 francs pour les mineurs.

A fin décembre 2006 et pour cette année-là, 23'765 personnes, dont 5849 enfants ont obtenu une réduction de leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins. Pour l'année 2006, le canton du Jura a décidé d'utiliser la totalité de la subvention fédérale soit 30'579'677 francs et d'y ajouter sa part de 3'828'101 francs. Les Jurassiens de condition économique modeste ont bénéficié ainsi d'un montant de 33'407'778 francs destiné à réduire leurs primes d'assurance-maladie obligatoire des soins.

Durant l'année 2006, 861 personnes se sont vu refuser la réduction de leurs primes d'assurance-maladie et 12 personnes ont été affiliées d'office.



### 3. SERVICE INFORMATIQUE

Les tâches liées à l'informatique sont les suivantes:

- assurer un service de 1<sup>er</sup> niveau pour le matériel et les logiciels
- assurer la formation et le soutien au personnel concernant la bureautique et autres logiciels standards

Nos institutions sont dotées des serveurs suivants:

- un serveur d'application et de bases de données (IBM Iseries, modèle 820)
- deux serveurs pour la gestion électronique de documents (DELL Power Edge 2600)
- un serveur pour la bureautique (DELL Power Edge 2500)
- un serveur DNS pour le contrôle des domaines (DELL Power Edge 2650)
- un serveur pour la gestion électronique de documents de la caisse de chômage (DELL Power Edge 2600)

Trois secteurs d'activité bien distincts sont répertoriés dans nos institutions par rapport aux applications informatiques:

1. La caisse de compensation, ainsi que les autres tâches reconnues telles que la caisse d'allocations familiales, les prestations complémentaires à l'AVS/AI ou encore la réduction des primes en matière d'assurance-maladie. Pour ce secteur d'activité, toutes les applications nous sont fournies par l'entreprise Globaz du Noirmont.
2. L'office AI, membre de l'association GILAI, (Groupe Informatique Latin en matière d'assurance-invalidité). Le GILAI commande les logiciels également auprès de Globaz qui les développe et les installe.
3. La caisse de chômage est, quant à elle, reliée au serveur du seco à Berne qui nous fournit les applications et données informatiques.

Durant l'année 2006, nous relevons les faits marquants suivants:

- Les nouvelles applications informatiques Web@AVS et Alfa-Gest, développées et installées par Globaz, ont été testées dans les services des cotisations, de la comptabilité et des allocations familiales durant toute l'année 2006, avec pour objectif une mise en production au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Le projet d'un atelier de scannage centralisé destiné à l'ensemble de nos institutions a été poursuivi: des travaux d'analyses et de reprises de documents liés aux services des cotisations, comptabilité et direction ont été effectués dans le but de rejoindre la Caisse d'allocations familiales du Jura et la Caisse de chômage du Jura qui fonctionnent déjà sur le même concept.
- Les tests et la mise en production d'une nouvelle application permettant la gestion des salaires ont été réalisés en novembre et décembre 2006.
- Une étude préliminaire quant à la mise en place d'un futur portail d'entreprise a débuté dans le dernier trimestre 2006.

## 4. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Les tâches du service sont les suivantes :

- tenue de la comptabilité générale et des comptabilités annexes :

Caisse de compensation AVS  
Caisse d'allocations familiales  
Office des assurances sociales  
Office de l'assurance invalidité

- préparation des divers budgets, gestion des placements et établissement des statistiques comptables
- contrôle de l'encaissement et mise en compte des cotisations
- gestion du contentieux (poursuites, faillites, sursis concordataires, dénonciations pénales)

Dans ce chapitre ne sont comprises que les charges et recettes de la caisse de compensation et toutes les tâches cantonales confiées (prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, office des assurances sociales et administration des subsides à la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire).

Les recettes et charges des autres tâches, que sont la caisse d'allocations familiales, l'office AI et l'administration de la caisse de chômage, sont reproduits dans les chapitres propres à ces institutions.

Le bilan et le compte d'exploitation imprimés ci-après ne concernent également que la caisse de compensation.



### Plans de paiements accordés et poursuites engagées

	Nombre de cas		Francs	
	2005	2006	2005	2006
Plan de paiements	244	250	1'195'026.35	1'091'428.70
Poursuites	823	847	1'618'697.65	1'933'795.10



### Compte d'exploitation (régimes fédéraux)

<b>DOIT</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Prestations AVS	137'769'800.00	<b>139'350'064.00</b>
Prestations AI	57'746'266.60	<b>53'500'309.91</b>
Allocations APG	1'809'541.50	<b>1'952'243.80</b>
Allocations maternité	949'463.60	<b>2'801'118.15</b>
Participation cotisations à charge du régime APG/Maternité	159'785.05	<b>275'984.60</b>
Prestations LFA	2'323'654.05	<b>2'143'407.65</b>
Réductions et remises de cotisations	2'369.80	<b>6.55</b>
Cotisations AVS/AI/APG irrécouvrables	448'600.65	<b>531'442.10</b>
Cotisations AC irrécouvrables	68'334.95	<b>59'993.40</b>
Prestations AVS à restituer irrécouvrables / remises	130'760.05	<b>293.60</b>
Prestations APG à restituer irrécouvrables	143.55	<b>-.—</b>
Intérêts rémunérateurs	129'769.70	<b>138'993.45</b>
Taxes d'affranchissement	70.45	<b>404.00</b>
Frais de gestion de l'assurance-chômage	68'806.00	<b>69'174.40</b>
<b>Total</b>	<b>201'607'365.95</b>	<b>200'823'435.61</b>

### Compte d'exploitation (régimes fédéraux)

<b>AVOIR</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Cotisations et réparation dommages AVS/AI/APG	92'163'836.10	<b>97'959'748.58</b>
Cotisations et réparation dommages AC	14'431'009.95	<b>15'410'503.85</b>
Cotisations LFA	77'352.00	<b>89'817.20</b>
Intérêts moratoires	345'075.40	<b>361'401.14</b>
Prestations AVS à restituer	9'965.05	<b>8'776.00</b>
Prestations AI à restituer	75'727.40	<b>50'940.90</b>
Allocations APG à restituer	8'621.50	<b>20'095.00</b>
Prestations LFA à restituer	56'212.60	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>107'167'800.00</b>	<b>113'901'282.67</b>





## Compte d'administration

<b>CHARGES</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Traitement et salaires	1'707'652.40	2'000'305.70
Charges sociales	285'477.25	291'328.70
Débours et frais de formation	40'958.40	38'854.80
Fournitures de bureau et imprimés	63'084.30	54'432.60
Entretien et réparation du mobilier/machines	5'949.35	3'448.30
Redevances d'utilisation	6'495.45	8'738.35
Frais du système TEI	241'012.65	255'127.28
Ports et taxes téléphoniques	27'524.40	28'388.55
Frais de poursuites et de justice	57'616.20	57'666.75
Loyer et charges liées aux locaux	143'668.85	153'413.45
Charges liées aux agences communales AVS	171'620.60	169'083.10
Indemnités aux administrations fiscales	59'972.00	69'053.00
Prestations de services diverses	4'037.00	73'729.00
Révision de la caisse de compensation	61'409.50	63'474.05
Contrôle des employeurs	41'644.85	25'987.85
Frais d'organisation et consultance	158'319.45	104'024.00
Frais financiers et intérêts passifs	110'460.11	160'833.85
Amortissements des immobilisations	145'540.75	129'770.35
Dépens et autres charges d'administration	29'774.87	37'369.35
Remboursement des subsides aux frais d'administration	36'828.00	42'570.00
Constitution de provisions	590'000.00	63'000.00
<b>Total</b>	<b>3'989'046.38</b>	<b>3'830'599.03</b>

## Compte d'administration

<b>PRODUITS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Contributions aux frais d'administration	1'596'161.05	<b>1'678'735.41</b>
Intérêts et plus-values comptables non réalisées	911'021.39	<b>599'088.21</b>
Taxes de sommations, amendes, taxations d'office	123'150.60	<b>121'646.95</b>
Emoluments pour CA et CI	20'369.00	<b>20'762.00</b>
Produits de travaux pour des tiers	4'037.00	<b>47'856.00</b>
Subsides aux frais d'administration AVS	80'873.00	<b>88'965.00</b>
Indemnité pour frais d'administration LFA	54'384.00	<b>49'755.00</b>
Indemnité pour frais d'administration AC	68'806.00	<b>69'174.40</b>
Frais de poursuites récupérés	55'484.30	<b>57'818.60</b>
Autres recettes et autres produits	70'139.95	<b>43'641.25</b>
Indemnités pour autres tâches cantonales	1'033'634.10	<b>1'148'396.82</b>
<b>Total</b>	<b>4'018'060.39</b>	<b>3'925'839.64</b>
Excédent de recettes	29'014.01	<b>95'240.61</b>





## Bilan au terme des exercices

<b>ACTIFS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Caisse	301.00	<b>573.95</b>
Compte de chèques postaux	5'588'346.32	<b>221'205.60</b>
Banques	1'419'766.15	<b>1'913'810.21</b>
c/c des affiliés ventilés	8'671'304.15	<b>14'224'766.78</b>
c/c des affiliés non ventilés	96'953.35	<b>95'483.85</b>
c/c créances réparations de dommages	640'825.15	<b>873'709.45</b>
c/c des prestations à restituer	41'408.10	<b>75'785.95</b>
Paiements provisoires de rentes	40'904.00	<b>87'786.00</b>
Avoirs envers les secteurs comptables du canton (PC-OCAS) et de la CCAF	459'660.98	<b>427'651.70</b>
Débiteurs ordinaires	9'776.90	<b>47'254.35</b>
Impôt anticipé et autres débiteurs	16'890.04	<b>25'407.06</b>
Placements à terme et prêts fixes	573'967.50	<b>568'235.00</b>
Comptes d'épargne	52'619.94	<b>80'420.14</b>
Obligations et fonds de placements	3'063'775.48	<b>3'089'118.64</b>
Titre de participation et prêts	414'600.00	<b>414'600.00</b>
Autres placements	2'461'683.66	<b>2'752'218.36</b>
Mobilier	10'546.00	<b>8'156.00</b>
Installations informatiques (machines et logiciels)	573'200.20	<b>637'149.40</b>
Autres équipements	75'075.00	<b>52'396.00</b>
Actifs transitoires	34'032.12	<b>30'211.32</b>
<b>Total</b>	<b>24'245'636.04</b>	<b>25'625'939.76</b>

## Bilan au terme des exercices

<b>PASSIFS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Créanciers ordinaires	267'774.60	<b>217'658.15</b>
Autres dettes	—.—	<b>439.95</b>
c/c Centrale de compensation	12'366'370.57	<b>12'771'896.83</b>
c/c bénéficiaires de prestations	251'048.20	<b>102'038.00</b>
Paievements en retour	69'169.25	<b>155'822.10</b>
Dettes envers les secteurs comptables du canton (PC-OCAS) et de la CCAF	2'122'514.97	<b>2'550'589.92</b>
Provisions pour frais d'administration et pour remboursements de subsides	549'140.50	<b>814'882.50</b>
Engagements spéciaux	38'550.65	<b>41'150.65</b>
Provisions pour équipements techniques	1'067'000.00	<b>1'130'000.00</b>
Provisions pour moins-values boursières	930'000.00	<b>930'000.00</b>
Provisions liées à des participations	414'600.00	<b>414'600.00</b>
Passifs transitoires	8'201.60	<b>7'471.05</b>
Indemnités en réparation de dommages	640'825.15	<b>873'709.45</b>
Réserves spéciales	2'000'000.00	<b>2'000'000.00</b>
Réserves générales	3'491'426.54	<b>3'520'440.55</b>
Résultat de l'exercice	29'014.01	<b>95.240.61</b>
<b>Total</b>	<b>24'245'636.04</b>	<b>25'625'939.76</b>





**2006**

RAPPORT  
ANNUEL

# **Caisse d'allocations familiales**



**Partie III**

---



## 1. ACTIVITÉ DE LA CAISSE

La Caisse d'allocations familiales du Jura assume les tâches suivantes :

- détermination du droit et versement des allocations familiales aux salariés et aux personnes sans activité lucrative.

De plus, les employés œuvrant pour la Caisse d'allocations familiales du Jura effectuent les travaux ci-dessous pour la caisse de compensation :

- détermination du droit et versement des allocations familiales dans l'agriculture aux travailleurs agricoles, ainsi qu'aux exploitants et collaborateurs agricoles ne dépassant pas la limite de revenu (régime fédéral + complément cantonal)
- calcul et versement des allocations pour perte de gain aux militaires et en cas de maternité (APG)
- calcul et versement des indemnités journalières AI.

### Allocations familiales aux salariés et aux personnes sans activité lucrative

En vertu de l'article premier de la loi sur les allocations familiales et en règle générale, tous les salariés devant subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants ont droit à des allocations familiales. Celles-ci sont versées non seulement par la Caisse d'allocations familiales du Jura, mais aussi par 19 caisses reconnues et par 3 entreprises importantes.

Quant aux montants mensuels des allocations, ils ont été adaptés pour la dernière fois au début de l'exercice 2001 en fonction du renchérissement.

La presque totalité des employeurs jurassiens sont assujettis à la loi cantonale; ils décomptent soit avec des caisses reconnues, soit avec la caisse jurassienne. Seules trois entreprises sont au bénéfice d'une dispense de l'obligation de s'affilier. Les conditions d'une telle dispense sont : appliquer une réglementation complète et de portée générale des salaires d'un niveau au moins égal à celle pratiquée dans le cadre de la convention collective de la branche considérée et verser dans le canton du Jura un total de salaires soumis à cotisations d'au moins 10 millions de francs par année.

Genre d'allocations – Montants	Dès le 01.01.1996	Dès le 01.01.2001
Enfant, pour les 2 premiers	Fr. 146.–/mois	Fr. 154.–/mois
Enfant, dès 3 enfants	Fr. 170.–/mois	Fr. 178.–/mois
Formation professionnelle	Fr. 196.–/mois	Fr. 206.–/mois
Ménage	Fr. 126.–/mois	Fr. 132.–/mois
Naissance et accueil	Fr. 744.–	Fr. 782.–

## 2. STATISTIQUES

Etat au		31.12.2005	31.12.2006
Ayants droit		6'308	6'333
Employeurs concernés		1'029	1'033
Allocations versées	Fr.	27'835'112.00	25'495'999.00
Cotisations encaissées	Fr.	28'833'755.00	30'444'223.00

Salariés touchant des allocations familiales	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de form. prof.		Allocations de ménage	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
<b>Familles</b> Au 31.12.	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
avec 1 enfant	2'344	2'343	1'612	1'595			732	748	2'344	2'343
avec 2 enfants	2'451	2'504	3'902	3'946			1'000	1'062	2'451	2'504
avec 3 enfants	928	895			2'191	2'120	593	565	928	895
avec 4 enfants	179	178			586	591	130	121	179	178
avec 5 enfants	21	27			82	96	23	39	21	27
avec 6 enfants	2	6			9	25	3	11	2	6
avec 7 enfants	1	0			5	0	2	0	1	0
<b>Total</b>	5'926	5'953	5'514	5'541	2'873	2'832	2'483	2'546	5'926	5'953

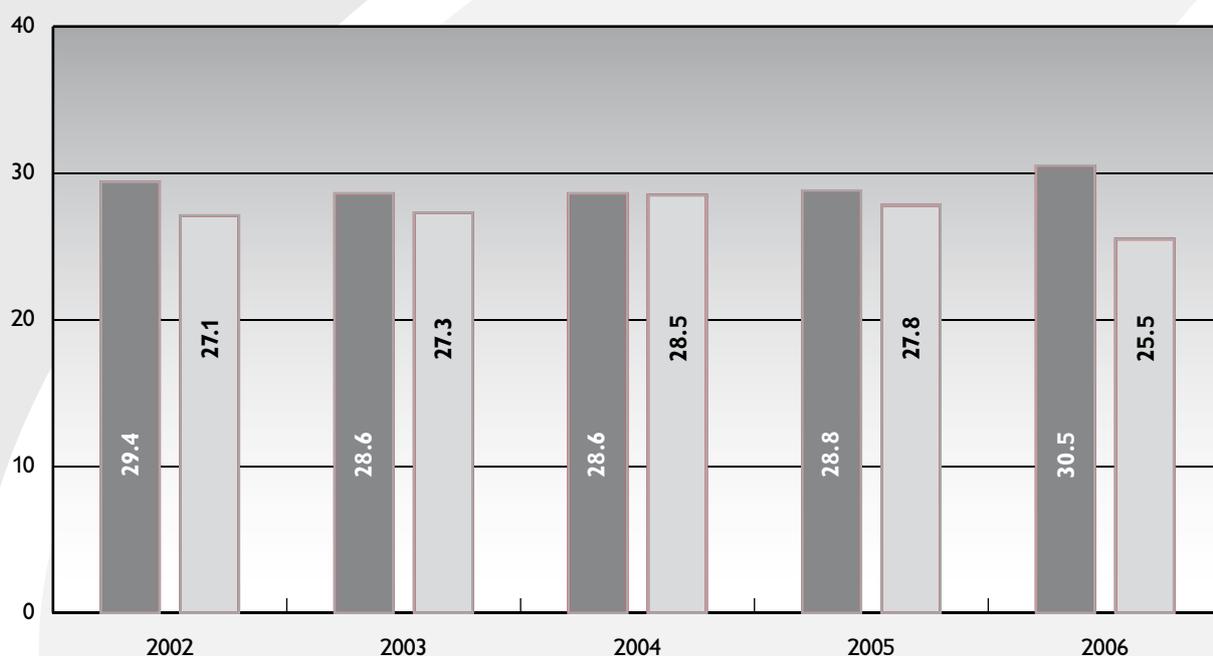
Personnes sans activité lucrative touchant des allocations familiales	Ayants droit		Allocations pour enfants		Allocations pour enfants		Allocations de form. prof.		Allocations de ménage	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
<b>Familles</b> Au 31.12.	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
avec 1 enfant	178	179	101	102			77	77	178	179
avec 2 enfants	127	123	182	182			72	64	127	123
avec 3 enfants	46	50			114	117	24	33	46	50
avec 4 enfants	24	23			73	73	23	19	24	23
avec 5 enfants	4	2			15	9	5	1	4	2
avec 6 enfants	1	3			6	18	0	0	1	3
avec 7 enfants	2	0			12	0	2	0	2	0
<b>Total</b>	382	380	283	284	220	217	203	194	382	380



<b>Dossiers traités</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Communications d'allocations familiales	6544	<b>7668</b>
Dossiers radiés suite à des départs	924	<b>862</b>
Décisions de refus et de restitution	108	<b>119</b>

La diminution importante de 8,4% du montant des allocations familiales versées en 2006 est due au fait que l'Etat jurassien a remboursé l'intégralité des allocations payées aux non-actifs en 2005 et 2006. Quant aux cotisations encaissées, elles ont augmenté de 5,6%.

### Les cotisations et les allocations (en millions de francs)



- Cotisations (2,5% des salaires dès 1982, 2,7% en 1990, 3% en 1991, 3,3% en 1992 et 1993, puis à nouveau 3% dès 1994)
- Allocations (augmentation en juillet 1989 et adaptations dès septembre 1990, octobre 1991, janvier 1993, janvier 1996 et janvier 2001)

## Allocations et cotisations 2005 de l'ensemble du territoire jurassien

Office de paiement/d'encaissement	Prestations	%	Cotisations	%
19 caisses professionnelles reconnues en 2005	15'541'101.00	35	15'746'477.00	35
Caisse d'allocations familiales du Jura	28'523'866.00	65	28'833'755.00	65
<b>Totaux</b>	<b>44'064'967.00</b>	<b>100</b>	<b>44'580'232.00</b>	<b>100</b>
3 entreprises dispensées	1'254'488.00			

Les chiffres de 2006 concernant les 19 caisses professionnelles reconnues et les 3 entreprises dispensées ne sont pas encore connus. Ils seront publiés dans le prochain rapport de gestion.

Les allocations payées aux personnes sans activité lucrative sont dorénavant financées par l'Etat jurassien et non plus par la caisse cantonale d'allocations familiales et les 19 caisses professionnelles reconnues.

Années	Prestations versées
en 2002	Fr. 1'800'948.00
en 2003	Fr. 1'920'696.00
en 2004	Fr. 1'994'655.00
en 2005	Fr. 1'834'202.00
<b>en 2006</b>	<b>Fr. 1'891'383.00</b>

## Commission consultative en matière d'allocations familiales

La commission se compose des membres suivants:

Président:

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Jura, Saignelégier

Membres:

M<sup>me</sup> Dominique Guerdat, membre de la Société Suisse des Entrepreneurs, Delémont

M. Daniel Joliat, membre de la Coordination des syndicats de la fonction publique, Delémont

M. Charles Juillard, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura, Porrentruy

M<sup>me</sup> Arlette Kamber, membre de l'Union syndicale jurassienne, Bressaucourt

M. Jean-Michel Lüthy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

M<sup>me</sup> Fabienne Turberg Lobsiger, secrétaire à Syna Jura, Delémont



### 3. COMPTES

#### Compte d'exploitation

<b>DOIT</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Allocations versées	28'624'691.60	29'187'568.75
Allocations à restituer irrécouvrables	807.40	15'500.25
Intérêts rémunérateurs	5'832.45	1'516.70
Constitution de provision	—.—	3'000'000.00
Frais d'administration: – salaires et charges sociales	422'509.50	503'497.35
– amortissements	65'926.30	60'731.00
– frais de locaux	28'719.15	37'806.35
– autres frais d'administration	148'734.10	127'058.75
Frais de banques et d'émissions	14'068.75	10'933.15
Résultat de l'exercice (bénéfice)	609'353.09	1'562'753.54
<b>Total</b>	<b>29'920'642.34</b>	<b>34'507'365.84</b>

<b>AVOIR</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Cotisations de l'année courante	27'872'354.35	28'648'589.15
Cotisations des années antérieures	961'401.50	1'795'633.95
Intérêts moratoires	12'154.05	15'401.60
Allocations à restituer	101'632.25	37'022.95
Participation Caisses AF (non-actifs)	688'754.35	—.—
Participation Canton du Jura aux AF (non-actifs)	—.—	3'670'046.45
Intérêts des placements et dépôts	234'560.49	251'355.86
Intérêts des c/c et épargne	49'785.35	19'315.88
Indemnités pour tâches cantonales	—.—	70'000.00
<b>Total</b>	<b>29'920'642.34</b>	<b>34'507'365.84</b>

## Bilan au terme des exercices

<b>ACTIFS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Montants immédiatement exigibles	415'068.75	<b>1'608'815.18</b>
Dépôts bancaires à moyen terme (4-12 mois)	732'659.85	<b>738'421.35</b>
Dépôts bancaires à long terme	14'230'829.05	<b>14'973'752.75</b>
Mobilier et machines	51'996.30	<b>16'340.00</b>
c/c des affiliés	1'087'593.60	<b>1'005'791.65</b>
c/c auprès de la Caisse de compensation	512'330.22	<b>606'397.07</b>
Débiteurs divers et AFC	58'045.00	<b>2'747'264.26</b>
<b>Total</b>	<b>17'088'522.77</b>	<b>21'696'782.26</b>

<b>PASSIFS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Indemnités en réparation dommages	90'853.70	<b>136'359.65</b>
Fonds de réserves générales	16'138'315.98	<b>16'747'669.07</b>
Provisions diverses	250'000.00	<b>3'250'000.00</b>
Résultat de l'exercice (bénéfice)	609'353.09	<b>1'562'753.54</b>
<b>Total</b>	<b>17'088'522.77</b>	<b>21'696'782.26</b>



#### 4. ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE, ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI

##### Prestations versées pour les travailleurs agricoles

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	111'433.–
– allocations de ménage	Fr.	13'962.–
– complément cantonal	Fr.	2'094.–

##### Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de montagne

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	1'409'963.–
– complément cantonal	Fr.	54'647.–

##### Prestations versées aux exploitants et collaborateurs agricoles de plaine

– allocations pour enfants et formation professionnelle	Fr.	639'250.–
– complément cantonal	Fr.	32'300.–

Bénéficiaires à fin 2005 et 2006	Familles en plaine				Familles en montagne			
	Collaborateurs		Exploitants		Collaborateurs		Exploitants	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Famille	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
avec 1 enfant	1	0	20	16			48	47
avec 2 enfants	2	3	37	29	2	2	94	83
avec 3 enfants			37	31	2	0	51	56
avec 4 enfants			23	21	1	1	40	27
avec 5 enfants			5	3			3	6
avec 6 enfants			2	2			5	4
avec 7 enfants							1	2
<b>Total des familles</b>	3	3	124	102	5	3	242	225
<b>Total des enfants</b>	5	6	334	278	14	8	601	557

Nombre de dossiers traités	2005	2006
<b>Petits paysans et collaborateurs:</b>		
Cas traités à la suite de nouvelles demandes	45	52
Cas traités à la suite de mutations	272	245
<b>Travailleurs agricoles:</b>		
Cas traités et ayants droit aux allocations familiales	64	73
Cas traités à la suite de mutations	2	21

### Allocations pour perte de gain aux militaires

Notre caisse a versé pour 1'951'218 francs d'allocations pour perte de gain aux militaires (APG), soit une augmentation de 8% par rapport à l'an dernier. Nous traitons mensuellement 155 questionnaires, contre 157 en 2005.

Les jours indemnisés se répartissent comme suit selon le genre de service effectué :

<b>Nombre de jours</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Service militaire normal (école de recrues, cours de répétition)	14'614	<b>14'921</b>
Service d'avancement (accession à un grade supérieur)	3'558	<b>2'660</b>
Service long	0	<b>74</b>
Protection civile	660	<b>862</b>
Cours de moniteurs Jeunesse et Sport	459	<b>581</b>
Cours de moniteurs de jeunes tireurs	0	<b>0</b>
Astreinte au travail pour le service civil	666	<b>1301</b>
Recrutement	238	<b>336</b>
<b>Total des jours indemnisés</b>	<b>20'195</b>	<b>20'735</b>

Relevons que notre caisse ne verse les APG qu'aux personnes qui décomptent chez nous à l'AVS.

Nous n'avons reçu aucune demande d'allocation pour frais de garde.

### Allocations pour perte de gain en cas de maternité

Notre caisse a versé pour 2'801'118 francs d'allocations de maternité. Nous traitons chaque mois en moyenne 25 demandes d'allocations de maternité.



## Indemnités journalières AI

Dans le cadre des prestations en espèces allouées aux personnes en âge d'exercer une activité lucrative (dès l'âge de 18 ans jusqu'au versement de la rente de vieillesse), l'AI accorde des indemnités journalières AI durant les périodes où les mesures suivantes sont décidées par l'Office AI du Jura :

- mesures de réadaptation médicale
- mesures de recyclage professionnel
- mesures d'instruction
- délais d'attente avant les mesures de réadaptation
- périodes de recherche d'emploi après les mesures de réadaptation
- convalescence après des mesures médicales de l'AI
- périodes de mise au courant après un changement d'emploi dû à l'invalidité

L'indemnité journalière AI est allouée par la caisse de compensation qui était compétente pour percevoir les cotisations AVS/AI au moment de la demande AI. Ainsi, notre caisse verse près des deux tiers des indemnités journalières AI traitées par l'Office AI du Jura.

Pour l'année 2006, notre caisse a rendu 161 (208) décisions d'indemnités journalières AI. Elles correspondent autant à des demandes initiales qu'à des prolongations ou à des renouvellements de prestations.

Par mois, en moyenne, nous indemnisons 85 personnes (95) pour un montant de 219'141 (274'388) francs.



**2006**

RAPPORT  
ANNUEL

## **Caisse de chômage**



**Partie IV**

---



## 1. ACTIVITÉ DE LA CAISSE

La Caisse de chômage du Jura déploie son activité sur tout le territoire de la République et Canton du Jura. Elle collabore étroitement avec le personnel des ORP, en répondant à toutes les questions qui se posent au sujet de l'indemnisation. Les demandeurs d'emploi, en s'annonçant à l'office communal du travail, choisissent la caisse auprès de laquelle ils vont déposer leur demande.

En plus des indemnités de chômage proprement dites, l'assurance-chômage connaît:

- l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail,
- l'indemnité en cas d'intempéries,
- l'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur, versée uniquement par la Caisse de chômage du Jura,
- les mesures relatives au marché du travail

En 2006, les dépenses sont une nouvelle fois en baisse, soit 4,3 millions par rapport à celles de l'année 2005. Quelques variations sont enregistrées selon les genres de prestations. L'indemnité de chômage et les allocations pour enfants accusent une baisse de 3,1 millions. Les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail sont en hausse de 350'000 francs. L'indemnité en cas d'intempéries quant à elle, baisse de 400'000 francs. Quant à l'indemnité en cas d'insolvabilité, elle enregistre une diminution de 180'000 francs. En ce qui concerne les mesures actives du marché du travail, les frais de projets et les allocations d'initiation au travail, ces prestations accusent aussi une diminution de l'ordre de 900'000 francs. Les unités de prestations (statistique des cas traités) passent de 59'386 en 2005 à 49'169 en 2006. Cette diminution s'explique par une baisse du nombre de cas traités, ce qui a pour effet un nombre relativement moins important d'unités de prestations. Ainsi, si cette tendance se confirme, une réduction de l'effectif en personnel sera envisagée dans le courant de l'année 2007, afin de répondre aux critères de la Convention signée entre le Département fédéral de l'économie et le Fondateur de la Caisse de chômage du Jura.



## 2. STATISTIQUES

Les chiffres qui suivent se rapportent uniquement aux affaires traitées par notre caisse de chômage. Ils ne reflètent donc pas la situation de l'ensemble du canton.

<b>Unités de prestations réalisées</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Inscriptions IC/MMT	11'895	<b>10'506</b>
Décomptes mensuels effectués	34'197	<b>28'277</b>
Décomptes mensuels pour la réduction de l'horaire de travail	585	<b>210</b>
Décomptes mensuels pour intempéries	1'485	<b>840</b>
Décomptes pour l'insolvabilité	1'540	<b>1'090</b>
Autres dossiers traités	1'612	<b>895</b>
Autres tâches	8'072	<b>7'351</b>
Unités de prestations	59'386	<b>49'169</b>

<b>Situation du chômage dans le canton</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2006</b>
Nombre de chômeurs par district:		
– Delémont	832	<b>767</b>
– Porrentruy	443	<b>427</b>
– Franches-Montagnes	160	<b>128</b>
<b>Total</b>	<b>1'435</b>	<b>1'322</b>
Taux de chômage	4,2%	<b>3,9%</b>
Nombre de demandeurs d'emploi par district:		
– Delémont	1'220	<b>1'145</b>
– Porrentruy	715	<b>677</b>
– Franches-Montagnes	231	<b>195</b>
<b>Total</b>	<b>2'166</b>	<b>2'017</b>
Taux des demandeurs d'emploi	6,3%	<b>5,9%</b>



### 3. COMPTES

#### Compte d'exploitation

<b>DÉPENSES</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Indemnités de chômage	17'417'541.25	<b>14'340'615.50</b>
Allocations pour enfants	547'242.95	<b>473'390.05</b>
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	549'094.80	<b>901'263.30</b>
Indemnités en cas d'intempéries	944'111.25	<b>528'429.60</b>
Indemnités en cas d'insolvabilité	377'585.55	<b>197'671.40</b>
Frais de projet	3'637'351.75	<b>3'459'578.50</b>
Allocations de formation	508'248.85	<b>519'188.90</b>
Contributions sociales allocations de formation	101'096.15	<b>55'091.95</b>
Frais de cours	1'552'625.95	<b>1'261'463.15</b>
Allocations d'initiation au travail	770'183.65	<b>383'061.40</b>
Frais de déplacements quotidiens	24'157.95	<b>11'701.60</b>
Frais de déplacements hebdomadaires	8'736.95	<b>5'710.65</b>
Avances accords bilatéraux	3'158.20	<b>1'127.55</b>
Frais d'administration	1'062'322.55	<b>1'027'819.20</b>
Frais de justice et procédure	1'800.00	<b>600.00</b>
Frais assistance juridique	—.—	<b>1'032.95</b>
Frais de poursuites	1'111.30	<b>888.95</b>
Frais d'examen	—.—	<b>35.95</b>
Bonification risque responsabilité	9'616.00	<b>10'000.00</b>
Intérêts débiteurs	93.60	<b>342.10</b>
Autres amortissements	1'300.00	<b>3'923.05</b>
Différence d'arrondi	—.—	<b>0.05</b>
<b>Total</b>	<b>27'517'378.70</b>	<b>23'182'935.80</b>

## Compte d'exploitation

<b>RECETTES</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Avances pour paiements	25'100'000.00	<b>20'800'000.00</b>
Exportation de prestations accords bilatéraux	18'770.70	<b>12'100.80</b>
Intérêts actifs	6'532.40	<b>4'838.55</b>
Remboursement d'indemnités en cas d'insolvabilité	315'395.95	<b>300'750.90</b>
Recettes stages professionnels	28'615.70	<b>46'597.10</b>
Restitutions anciennes prestations	255.00	—
Recettes responsabilité du fondateur	—	<b>10'000.00</b>
Retenues AVS	876'947.75	<b>719'274.55</b>
Retenues SUVA	509'286.10	<b>415'076.90</b>
Retenues LPP	81'766.75	<b>41'097.20</b>
Recettes de frais de poursuites	—	<b>373.85</b>
Différence d'arrondi	0.10	—
Fonds de roulement	579'808.25	<b>832'825.95</b>
<b>Total</b>	<b>27'517'378.70</b>	<b>23'182'935.80</b>



## Bilan au terme des exercices

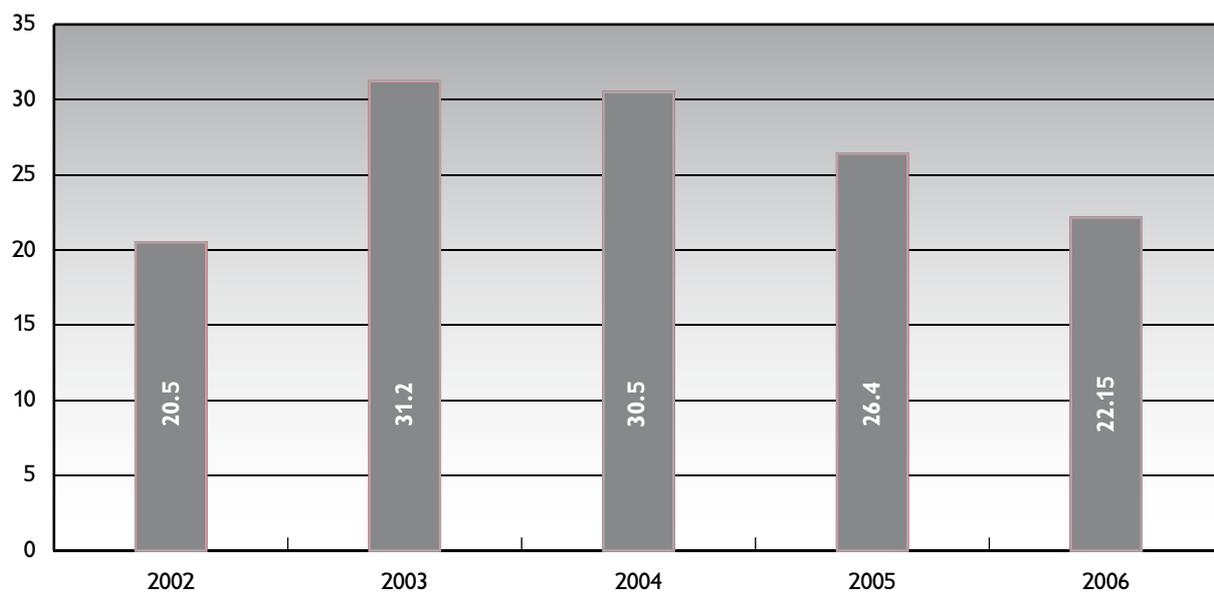
<b>ACTIFS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Banques	1'033'796.91	<b>250'214.66</b>
Impôt anticipé	2'286.30	<b>1'416.75</b>
Avances aux assurés	290'251.05	<b>228'687.90</b>
Avances accords bilatéraux	160.65	<b>160.65</b>
Demandes de restitution	127'461.55	<b>45'376.20</b>
Créances art. 29 LACI	200'915.20	<b>65'307.10</b>
Créances d'insolvabilité	696'955.95	<b>295'597.20</b>
Créances stages professionnels	10'547.95	<b>32'426.10</b>
Mobilier et machines de bureau	82.00	<b>86.00</b>
Hardware	14'526.00	<b>3'219.00</b>
Actifs transitoires	—.—	<b>2'113.10</b>
<b>Total</b>	<b>2'376'983.56</b>	<b>924'604.66</b>

<b>PASSIFS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Prestations non transmissibles	9'121.85	—.—
Créancier (impôt à la source fédéral IC)	12'166.35	<b>1'558.85</b>
Créancier (impôt à la source fédéral ICI)	1'021.80	<b>674.20</b>
Autres créanciers	1'831.10	<b>4'608.50</b>
Compte de transit (SEIMA)	4'928.30	—.—
Provisions (art. 29 LACI)	194'715.40	<b>65'307.10</b>
Provisions pour insolvabilité	696'955.95	<b>295'597.20</b>
Provisions bonification risque responsabilité	25'209.30	<b>34'551.40</b>
Provisions stages professionnels	24'592.40	<b>34'721.85</b>
Passifs transitoires	86'378.20	<b>348.60</b>
Fonds OFIAMT au 31 décembre*	1'320'062.91	<b>487'236.96</b>
<b>Total</b>	<b>2'376'983.56</b>	<b>924'604.66</b>

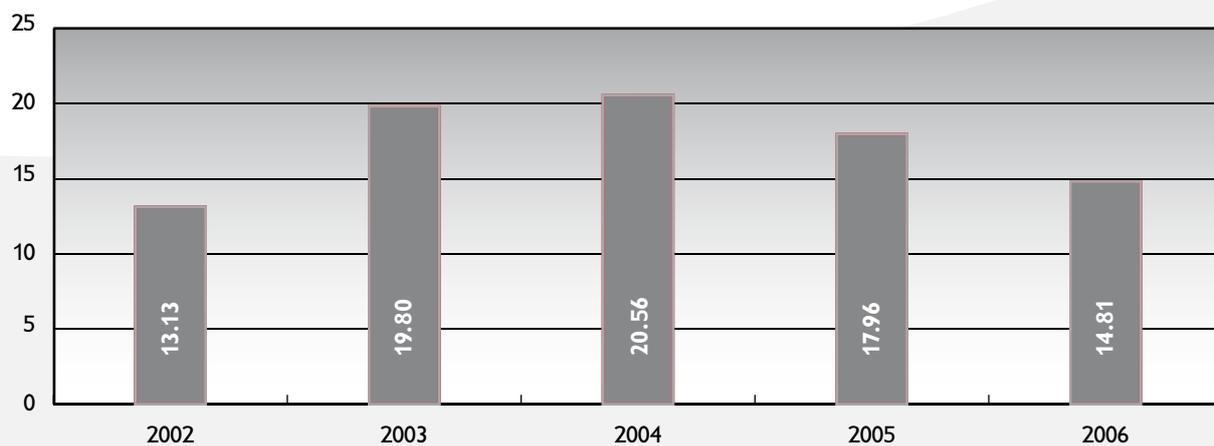
<b>* soit:</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Fonds OFIAMT au 1 <sup>er</sup> janvier	1'899'871.16	<b>1'320'062.91</b>
Fonds de roulement	- 579'808.25	<b>- 832'825.95</b>
Fonds OFIAMT au 31 décembre	1'320'062.91	<b>487'236.96</b>

## 4. EVOLUTION DES DÉPENSES

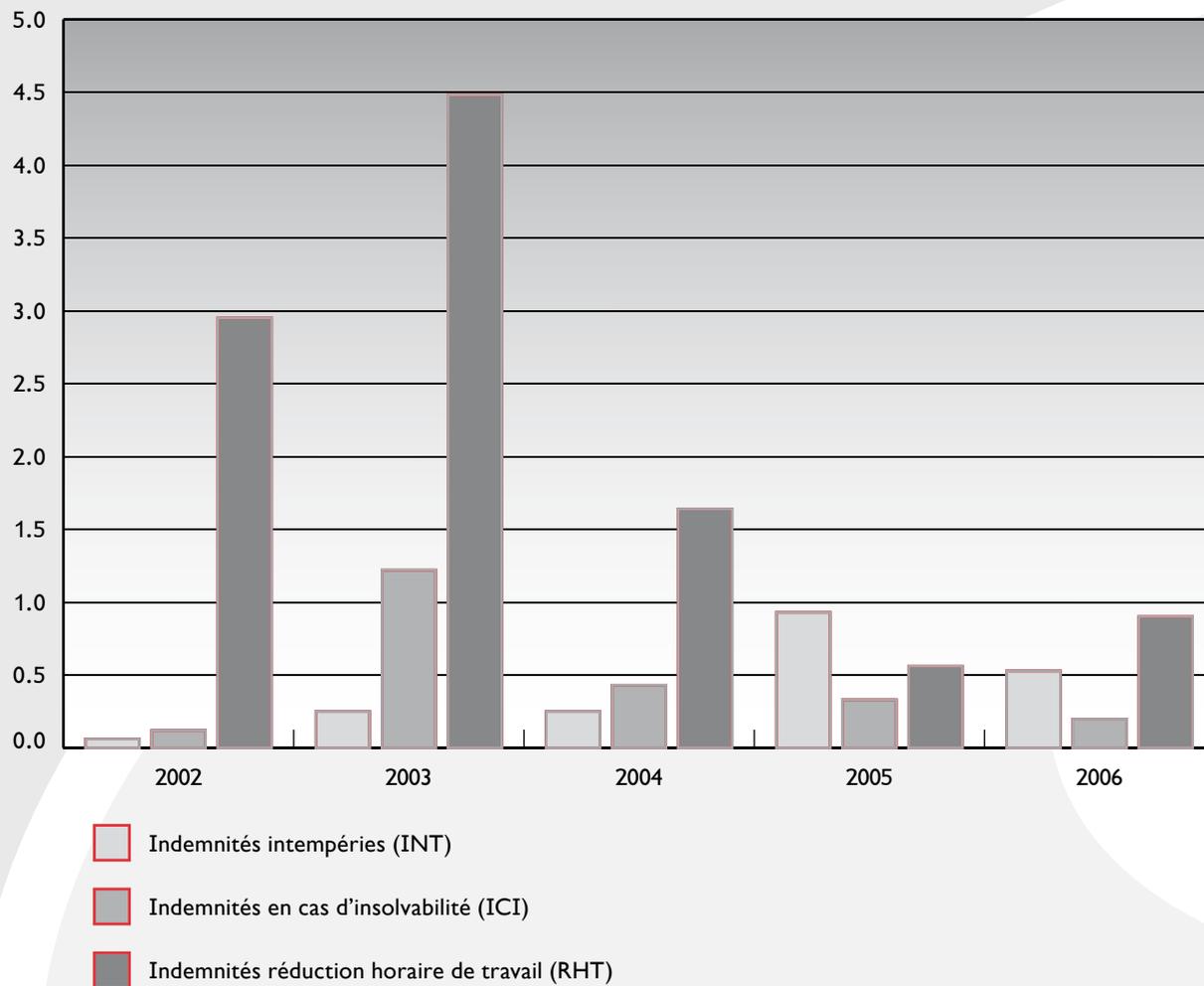
### Totalité des prestations versées (en millions de francs)



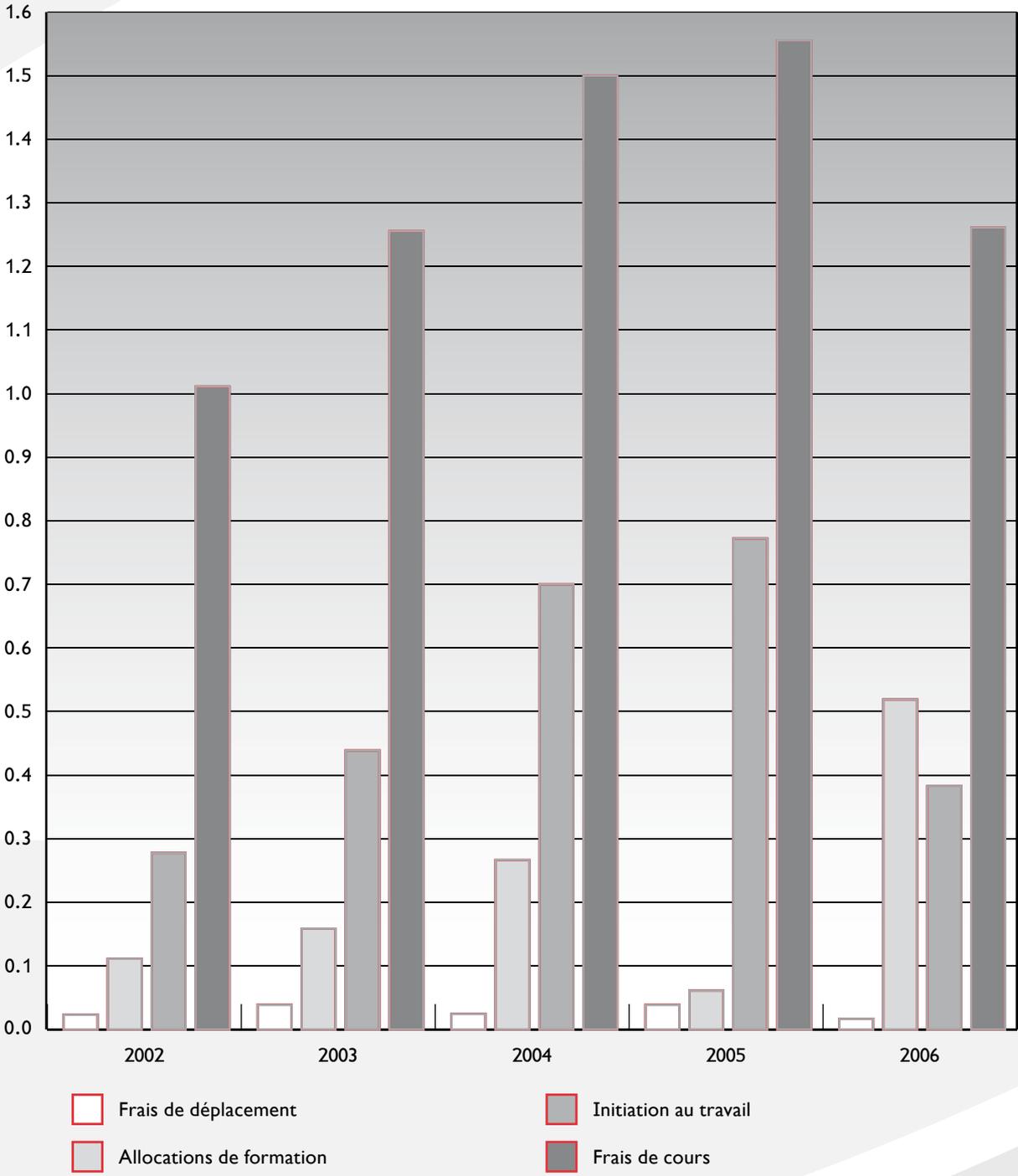
### Indemnités de chômage (en millions de francs)



### Indemnités RHT - INT - ICI (en millions de francs)



Mesures relatives au marché du travail (en millions de francs)







**2006**

RAPPORT  
ANNUEL

# Office de l'assurance invalidité



Partie V



## 1. ACTIVITÉ DE L'OFFICE AI

- Examiner si les conditions générales d'assurance sont remplies
- examiner si le requérant est susceptible d'être réadapté, pourvoir à l'orientation professionnelle et à la recherche d'emplois par le placement actif
- déterminer les mesures de réadaptation et en surveiller l'exécution
- évaluer l'invalidité et l'impotence
- prendre les décisions relatives aux prestations
- informer le public
- contrôler le bien-fondé des factures individuelles et collectives
- procéder aux enquêtes économiques auprès des personnes qui s'occupent du ménage et des personnes impotentes
- exercer le recours contre le tiers responsable

### Les nouvelles demandes

Les nouvelles demandes – ouverture d'un dossier – de l'exercice 2006 n'ont, dans l'ensemble, subi qu'une légère variation. Le graphique de la page suivante donne l'évolution des nouvelles demandes de 2002 à 2006.

### Le délai de traitement des demandes

Au 31 décembre 2006, les dossiers en suspens dans le cadre des premières demandes de prestations étaient réparties selon le tableau ci-après :

### Premières demandes en suspens

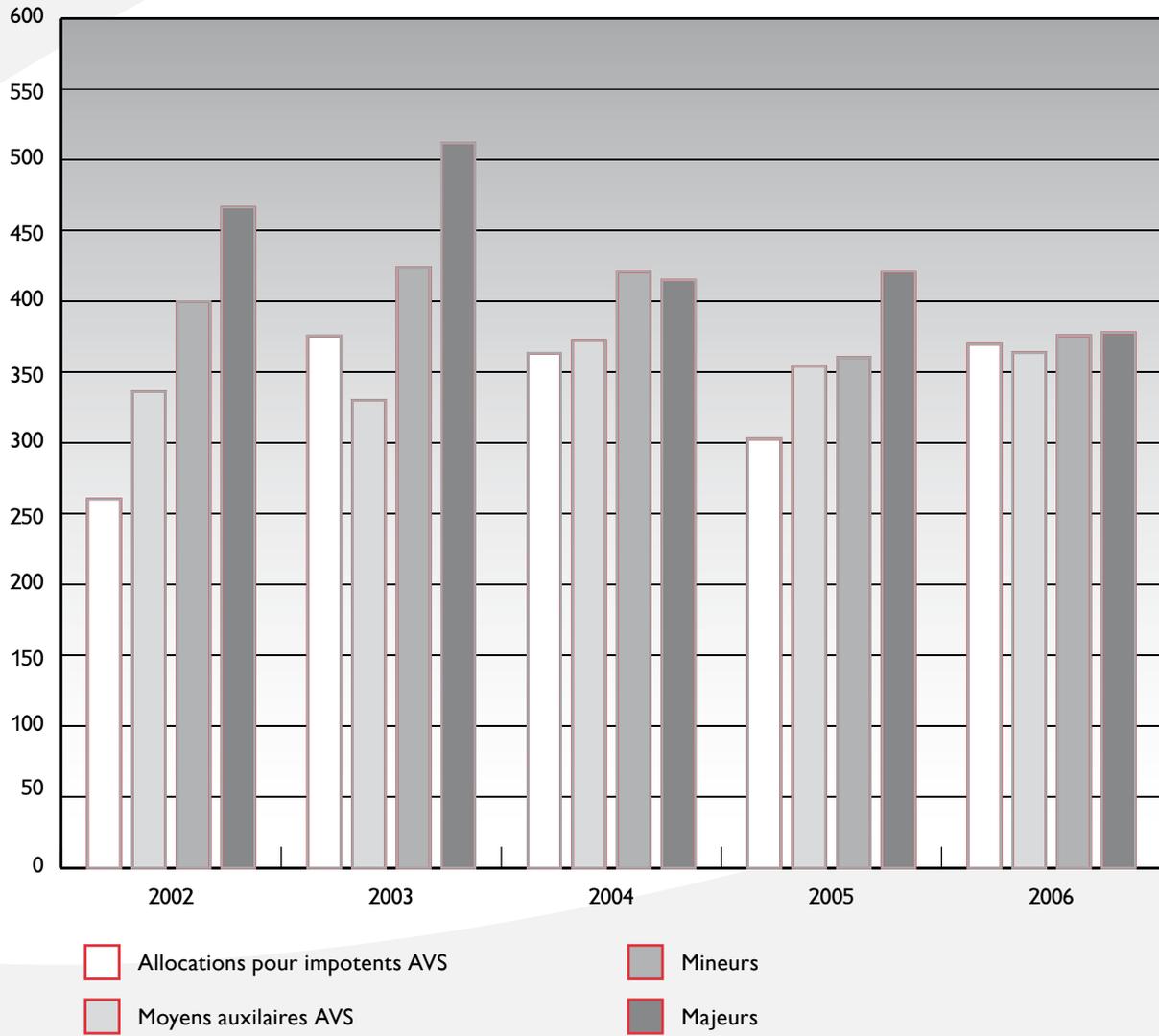
Etat au	1.1.2006	1.1.2007
Office AI	167	275
Médecins	57	84
Employeurs	19	15
Service médical régional (SMR)	177	99
Personnes assurées	14	6
Divers	41	40
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>519</b>

### Les dossiers mis en travail dans le cadre des mutations

L'Office AI ouvre à nouveau des dossiers provisoirement fermés afin de procéder à des révisions de prestations, d'étudier l'octroi de prolongations ou des renouvellements. Le nombre de ces cas a subi l'évolution suivante :

	2005	2006
Mineurs	574	698
Majeurs	1'793	1'874
<b>Total</b>	<b>2'367</b>	<b>2'572</b>

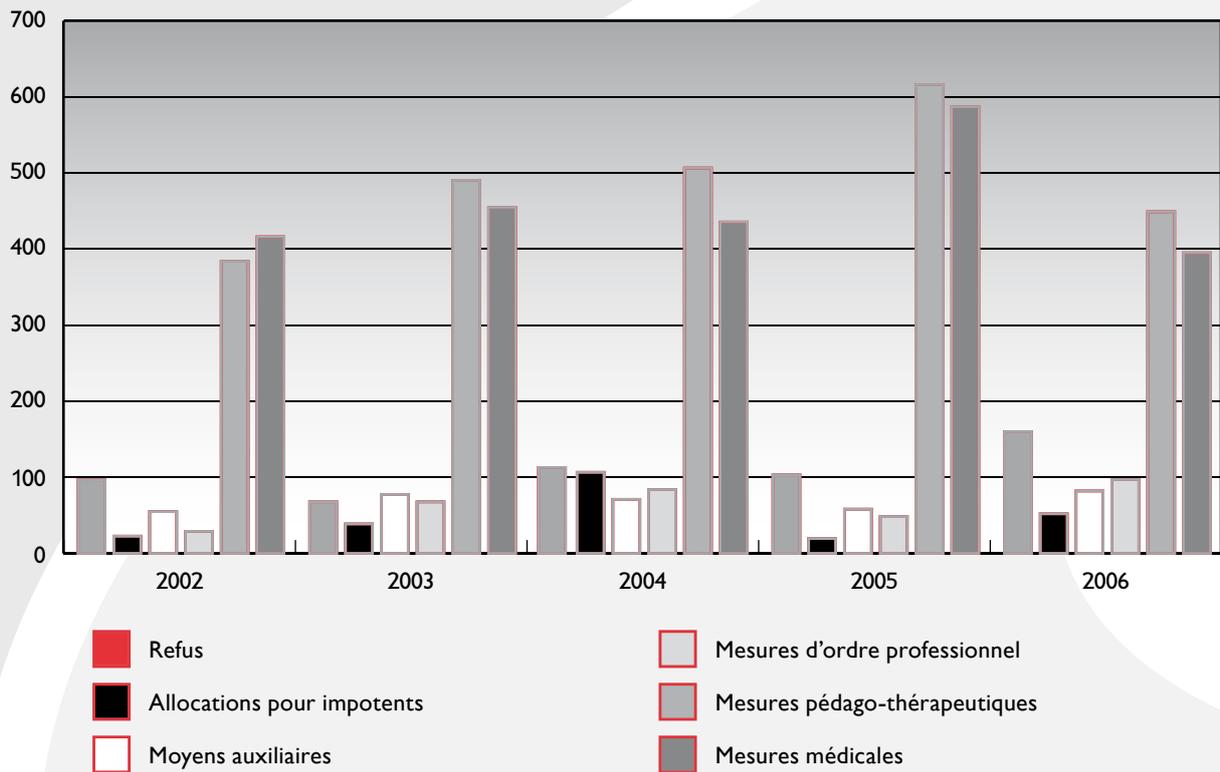
### Evolution des nouvelles demandes (en nombre)



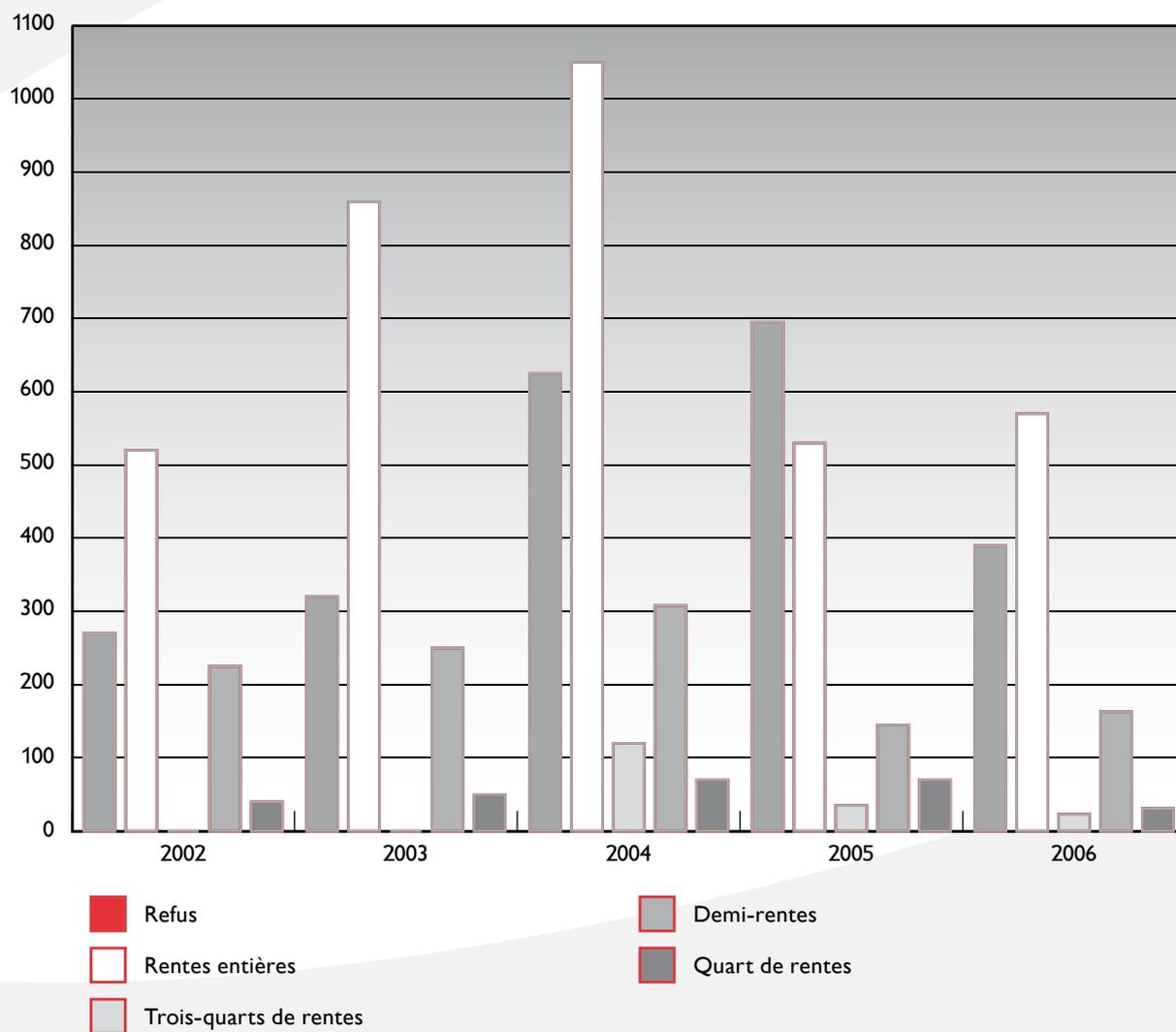
## 2. LES PRESTATIONS ACCORDÉES

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des prestations accordées chez les mineurs et les majeurs.

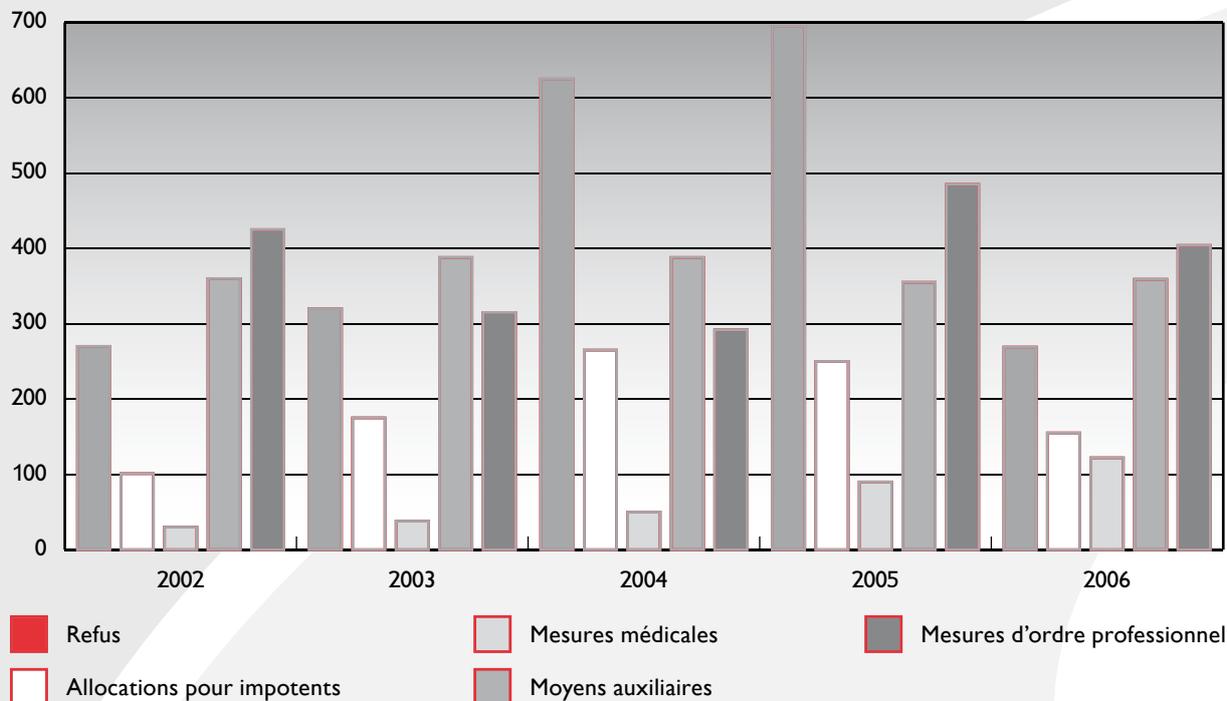
### Prestations chez les mineurs (en nombre)



## Rentes chez les majeurs (en nombre)



## Autres prestations chez les majeurs (en nombre)



### La réadaptation professionnelle

Le but premier de l'assurance-invalidité est de donner aux assurés, compte tenu de leur état de santé, une capacité de gain telle qu'elle existait avant le handicap. Pour y parvenir, diverses mesures sont mises en valeur :

- l'orientation professionnelle
- le réentraînement au travail
- la formation professionnelle initiale
- le service de placement
- le reclassement professionnel
- l'aide en capital.

Lors de chaque annonce à l'AI, les mesures de réinsertion sont étudiées d'office. Celles-ci sont accompagnées des conseils des spécialistes durant la réadaptation, des solutions aux problèmes de déplacements, de l'aménagement du poste de travail, des informations sur la réadaptation professionnelle et de la coordination des mesures entre partenaires de la réadaptation.

Compte tenu des cas initiaux et des prolongations, les prestations ci-après ont été allouées au niveau des mesures d'ordre professionnel :

Formation professionnelle initiale	2005	2006
Formation supérieure	1	0
Ecoles moyennes	2	2
Apprentissage ou formation équivalente	18	23
Formation élémentaire selon la loi sur la formation prof.	14	13
Préparation à une activité dans un atelier protégé	11	7
Autres	40	46
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>91</b>

<b>Reclassement</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Formation supérieure	2	5
Ecoles moyennes	0	0
Apprentissage ou formation équivalente	17	13
Formation élémentaire selon la loi sur la formation professionnelle	0	0
Préparation à une activité dans un atelier protégé	8	3
Réentraînement au travail dans la même profession	17	14
Instruction au COPAI	10	7
Orientation professionnelle interne	228	216
Autres	174	146
<b>Total</b>	<b>456</b>	<b>404</b>

### **L'allocation pour impotent dans l'AVS**

Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont droit à une allocation pour impotent de l'AVS, s'ils présentent une impotence de degré grave ou de degré moyen, ce dernier étant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Est impotent de degré grave celui qui a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir tous les actes ordinaires de la vie et que son état de santé nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle de tous les instants. Est impotent de degré moyen celui qui a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir au moins quatre des actes ordinaires de la vie ou celui qui a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir au moins deux desdits actes et nécessite, en outre, une surveillance personnelle permanente.

En 2006, il a été enregistré 370 (301) demandes; de ces 370 cas, l'Office AI a prononcé 54 (72) refus. Relevons que les demandes parviennent principalement des homes pour personnes âgées.

### **Les moyens auxiliaires de l'AVS**

Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse domiciliés en Suisse peuvent recevoir une contribution aux frais d'achat ou de location de certains moyens auxiliaires, dont la liste est exhaustive (chaussures orthopédiques sur mesure, épithèses faciales,

perruques, appareils acoustiques, appareils orthophoniques après opération du larynx, location de fauteuils roulants sans moteur, lunettes-loupe). En 2006, 322 (352) décisions positives ont été rendues et 49 (46) demandes ont été rejetées.

### **Les enquêtes au domicile des assurés**

Dans le but de définir les handicaps que rencontre une personne dans les travaux du ménage et afin de définir l'ampleur de l'impotence dans les cas AI et AVS, des personnes spécialisées de l'Office AI se rendent à domicile pour répondre à des questions précises dictées par la loi et les directives d'application. C'est ainsi qu'en 2006, 150 (137) enquêtes pour les personnes qui s'occupent partiellement ou totalement du ménage, 215 (198) d'impotence AI et 204 (289) d'impotence AVS ont été effectuées sur place.

### **La facturation**

L'Office AI reçoit les factures des médecins, des hôpitaux, des centres de formation ou de traitement, des pharmacies, des assurés, des physiothérapeutes, etc., afin d'en contrôler le bien-fondé et de les transmettre à la Centrale de compensation à Genève pour paiement. C'est ainsi qu'en 2006, près de 20'000 (18'000) factures ont été contrôlées pour un montant global de près de 23,7 (20,2) millions de francs.



### 3. COMPTE D'ADMINISTRATION

<b>CHARGES</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Salaires	1'652'461.00	<b>1'695'353.30</b>
Charges sociales	361'689.45	<b>358'460.65</b>
Débours et frais de formation	69'267.00	<b>82'569.90</b>
Fourn. de bureau, imprimés et mat. technique	64'088.05	<b>39'930.96</b>
Mobilier et machines: acquisitions, entretien, redevances	20'129.30	<b>15'904.35</b>
Frais du système TEI	584'308.10	<b>117'962.35</b>
Ports et taxes téléphoniques	53'230.20	<b>53'466.95</b>
Loyer et charges liées aux locaux	214'790.90	<b>173'996.30</b>
Prestations de service par des tiers	359'806.00	<b>331'808.50</b>
Frais de révision externe	7'962.40	<b>7'400.00</b>
Frais ordinaires d'organisation et consultants	6'414.85	<b>—</b>
Autres frais	7'574.50	<b>7'098.35</b>
<b>Total</b>	<b>3'401'721.75</b>	<b>2'883'951.61</b>

<b>PRODUITS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Travaux pour des tiers	9'447.00	<b>6'571.10</b>
Produits d'administration divers	1'660.40	<b>594.25</b>
Remboursements de prestations d'assurances	18'090.15	<b>85'667.05</b>
<b>Total</b>	<b>29'197.55</b>	<b>92'832.40</b>
<b>Résultat</b>	<b>3'372'524.20</b>	<b>2'791'119.21</b>



# 2006

RAPPORT  
ANNUEL

## Divers



Partie VI



## 1. DÉCISIONS SUR OPPOSITION RENDUES PAR NOS INSTITUTIONS

Matières	Cotis. AVS/AI APG/AC		Art. 52 LAVS		Prest. AVS		Prest. AI		Prest. AC		Prest. compl.		Alloc. famil. agricoles fédérales		Alloc. famil. aux salariés et non-actifs		Assurance-maladie		Total		Cas traités
	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
2003	8	146	1	1	0	1	45	11	7	2	12	9	0	0	–	–	14	4	89	174	263
2004	23	3	0	0	1	0	114	21	17	3	40	22	1	0	–	–	9	7	205	56	261
2005	25	3	2	0	11	1	143	33	13	8	24	16	0	1	–	–	5	6	223	68	291
<b>2006</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>119</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>193</b>	<b>67</b>	<b>260</b>

R = rejeté / A = admis

Suite à l'entrée en vigueur de la LPGA au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la procédure d'opposition est appliquée dans l'ensemble de nos domaines d'activité, à l'exception de celui des allocations familiales aux salariés et non-actifs. La notion d'opposition dans l'assurance-invalidité a été appliquée jusqu'au 30.06.2006. Dès le 01.07.2006 c'est la procédure d'audition qui est en vigueur.

## 2. PROCÉDURE D'AUDITION DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

Matières	Prest. AI		Cas traités
	R	A	
<b>2006*</b>	<b>57</b>	<b>7</b>	<b>64</b>

\* Cette procédure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006

R = rejeté / A = admis

### 3. JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX

#### Tribunal cantonal

Matières	Cotis. AVS/AI APG/AC		Art. 52 LAVS		Prest. AVS		Prest. AI		Prest. AC		Prest. compl.		Alloc. famil. agricoles fédérales		Alloc. famil. aux salariés et non-actifs		Assurance-maladie		Total		Cas traités
	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
2002	1	0	0	1	1	0	33	22	3	0	10	0	0	0	3	3	0	0	51	26	77
2003	0	0	1	1	3	0	7	2	3	0	12	1	0	0	2	4	1	1	29	9	38
2004	1	0	0	0	0	0	21	6	0	0	10	1	0	0	0	1	1	0	33	8	41
2005	0	0	0	0	0	0	39	26	0	1	1	0	0	0	2	3	1	0	43	30	73
<b>2006</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>44</b>	<b>96</b>

R = rejeté / A = admis

#### Tribunal fédéral

Au cours de l'année 2006, le Tribunal fédéral a statué sur 13 affaires portées devant sa juridiction. Il a rejeté 7 recours d'assurés, 6 concernant des cas de rente AI et 1 concernant une prestation complémentaire à l'AI. Il a admis 3 recours concernant des cas de rente AI, 1 de moyens auxiliaires de l'AI et 2 de mesures d'ordre professionnel.



## 4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU JURA

Composition de la commission :

M. Etienne Gigon, président, Goumois  
M<sup>me</sup> Monique Nicoulin, Courtételle  
M. Guy Bourquard, Porrentruy  
M. Michel Flückiger, Dampfreux  
M. Jean-Louis Gogniat, Courtedoux  
M. Philippe Rebetez, Delémont  
M. François Rossé, Boncourt

La commission de gestion a siégé à trois reprises durant l'exercice 2006, soit les 9 mai, 5 septembre et 14 décembre, dans les locaux de la Caisse de compensation du Jura. Nous vous donnons connaissance dans ce rapport de l'essentiel de nos délibérations.

### Séance du 9.5.2006

La commission passe en revue l'examen des comptes 2005 qui lui sont remis et commentés par M. Christophe Aubry, directeur. Ce dernier répond avec clarté et précision aux diverses questions posées par les membres de la commission sur les comptes et la gestion de la caisse.

La commission débat ensuite longuement sur le rôle consultatif qu'elle est réellement appelée à jouer dans la gestion de la caisse. Il ne fait aucun doute que la révision annuelle de la caisse doit être faite par un organe de révision agréé par l'OFAS. Par contre, la commission estime que ses compétences ne sont pas utilisées compte tenu du cadre législatif actuel qui ne lui attribue qu'un rôle consultatif. La commission décide de se réunir pour une séance informelle dédiée à son rôle et ses attributions.

### Séance du 5.9.2006

Il ressort des débats une volonté de changement et l'élaboration de divers scénarios qui restent encore à confirmer.

### Séance du 14.12.2006

Une discussion générale s'ouvre d'abord sur la suite à donner aux orientations de la séance du 5 septembre 2006.

Le budget 2007 est ensuite passé en revue et il ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

M. Vincent Horger, directeur suppléant, présente ensuite à la commission le projet de système de management de la qualité qui sera mis en place.

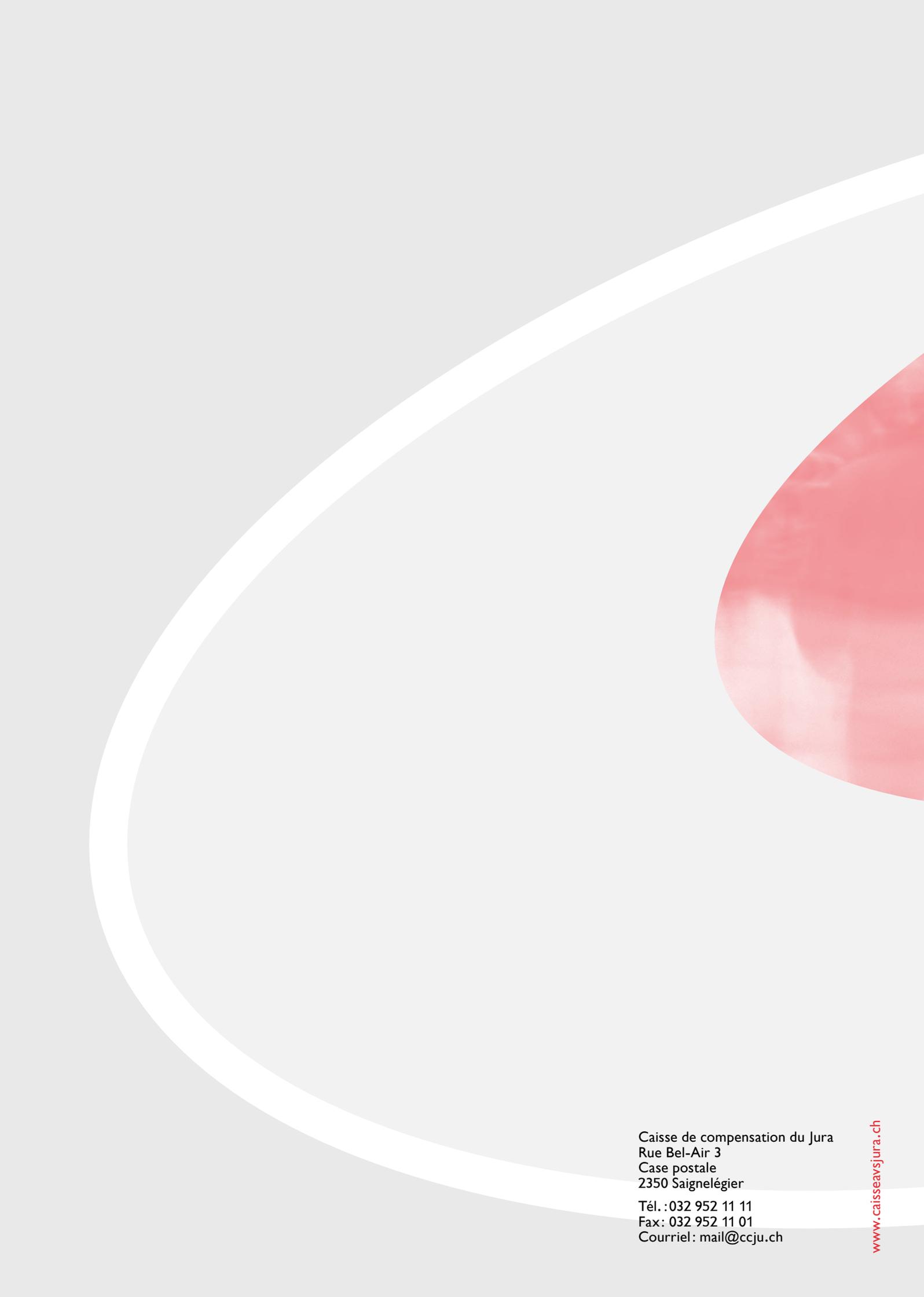
La commission tient à relever l'excellente information qui est fournie à chaque occasion sur la gestion de la caisse et sur la qualité des documents fournis.

Elle tient à remercier vivement la direction et le personnel pour son engagement, sa collaboration et ses compétences.

Saignelégier, le 10 mai 2007

Etienne Gigon,  
Président de la commission





Caisse de compensation du Jura  
Rue Bel-Air 3  
Case postale  
2350 Saignelégier  
Tél. : 032 952 11 11  
Fax: 032 952 11 01  
Courriel: mail@ccju.ch

[www.caisseavsjura.ch](http://www.caisseavsjura.ch)